

LA CLEF
DU CABINET,
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

NOVEMBRE 1728.



A LUXEMBOURG,

Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté Imperiale & Catho-
lique, & Marchand Libraire.

M. D C C. XXVIII.

*Avec Privilege de Sa Sacrée Majesté Imperiale
& Catholique, & Approbation des
Commissaires Examineurs.*

AVIS AU PUBLIC.

CE Journal continuera de paroître régulièrement au commencement de chaque mois ; les Sçavans & les curieux sont invitez de vouloir bien communiquer leurs ouvrages, tant de Litterature que de Politique, & autres pièces qui pourront interesser & être agréables au Public ; on n'aura qu'à adresser les Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier , Imprimeur de Sa Maj. Imp. & Cath. & Marchand Libraire à Luxembourg, chez qui ledit Journal s'est toujours imprimé, & où il s'imprime encore actuellement depuis son origine : on en trouve chez lui le fond qui a commencé en Juillet 1704. de même que le Supplément en 2. Volumes, qui remonte jusqu'à la Paix de Risvick. Ceux qui voudront en faire des corps complets & avoir des mois separez , peuvent s'adresser à lui comme à la source ; il leur en fera prix raisonnable.

L'on trouve aussi chez ledit Chevalier un grand assortiment de Livres, tant de ses impressions, que de tous Païs : de même que les Memoires des Sciences & des Arts de Trevoux, tant corps complets que mois separez, & differens Journaux Litteraires, Historiques & Politiques, comme Républiques des Lettres, Histoire des ouvrages des Sçavans Histoire critique de la Republique des Lettres, l'Europe savante &c.

321

LA CLEF DU CABINET

D E S

PRINCES DE L'EUROPE ,

Ou, Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

Novembre 1728.

A R T I C L E I.

*Contenant quelques nouvelles de Litterature &
autres remarques curieuses.*

LA longueur de la Lettre écrite au Roi de France par les Cardinaux, Archevêques & Evêques du Royaume assemblés au Louvre par les ordres de S. M., me faisoit hésiter à lui donner place dans ces Memoires ; mais en la relisant avec toute l'attention qu'elle merite, j'ai bien senti que c'étoit une piece à conserver à la postérité (si tant est que ces Journaux ayent le bonheur d'y passer) tant par rapport à la fameuse question qui y est agitée, touchant l'Autorité Spirituelle & Temporelle, qu'à la maniere dont elle est traitée. Les curieux doivent me sçavoir gré de mon exactitude à cet égard ; ceux qui n'ont pas de goût pour ces sortes d'écrits, quelques interessans qu'ils soient, pourroient se dispenser d'en faire la lecture, & passer aux nouvelles politiques. Nous la distribuerons dans ces Journaux successivement & sans interruption jusqu'à la fin.

Lettre au Roi de France des Cardinaux, Archevêques & Evêques, qui ont été assemblés au *Vieux Louvre*, sur l'Écrit intitulé, *Consultation des Avocats de Paris, &c. sur l'Autorité Spirituelle & Temporelle, la Validité du Concile d'Ambrun & de la Bulle Unigenitus, l'Invalidité des Appels au Concile, & autres matieres contestées & curieuses, dont nous avons souvent fait mention dans nos précédens Journaux &c.*

S I R E,

L Es ordres que nous venons de recevoir de V. M., nous remplissent de consolation & d'esperance. Vivement touchés des mauvais effets que cause l'Imprimé, qui paroît depuis quelque tems sous le nom de 50. Avocats du Parlement de Paris, & pressés par l'obligation que nôtre Ministère nous impose dans une affaire qui interesse également le Sacerdoce & l'Empire, nous nous disposons à precautionner les Fideles par l'instruction, & même par l'autorité, contre un ouvrage si temeraire & si dangereux. Dieu que vous servez avec fidelité, & qui vous protege visiblement, S I R E, vous a inspiré, sans doute, la pieuse résolution de nous interroger, pour aprendre par nôtre jugement, ce que vous devez penser d'un Ecrit qui agite les esprits, & qui excite beaucoup de plaintes & de murmures dans le public.

C'est ainsi qu'en usoient dans de pareilles circonstances ces premiers Empereurs Chrétiens, qui ont été les protecteurs de la Religion, & dont la memoire sera toujours en benediction dans l'Eglise; c'est l'exemple qui vous a été donné par Charles Magne, & par le feu Roi vôtre auguste Bisayeul, ce grand Prince que vous vous êtes proposé pour modele.

Nous

des Princes &c. Novemb. 1728. 323

Nous sentons, SIRE, nôtre bonheur de vivre sous un Roi plein de zele pour la Religion, & de déférence pour les Ministres du Seigneur; & nous espérons que nous devons bientôt à V. M. la consolation de voir tous vos Sujets aussi dociles à l'Eglise, qu'ils sont fideles à leur Souverain.

Nous avons examiné, SIRE, la Consultation dont V. M. souhaite que nous lui rendions compte. Incapables de nous éloigner de la moderation prescrite à tous les Chrétiens, & plus particulièrement encore aux Evêques, nous aurons pour les Auteurs de l'ouvrage toute la charité que demande nôtre Ministère; mais nous nous élèverons aussi avec toute la fermeté qu'exige la Religion, contre les erreurs que contient cet ouvrage, ou qu'il favorise; en développant ces erreurs, nous ne nous dispenserons pas des menagemens & des égards que peuvent attendre des personnes dont l'état est honorable, & dont la capacité & les talens sagement employés, sont si utiles à vos Sujets.

Nous dirons même à V. M. que nous ne leur imputons pas tous les excés que nous sommes obligés de condamner. Pour traiter des matieres, ou purement de Theologie, ou dépendantes au moins de cette science, étrangere à leur profession, & qui ne s'acquiert que par une longue étude, il a fallu qu'ils travaillassent sur des memoires qui leur ont été fournis. C'est donc aux Auteurs de ces memoires, plutôt qu'aux Auteurs de la Consultation, qu'on doit attribuer les principes & les consequences qui rendent la Consultation répréhensible; & le reproche qui tombe directement sur les Avocats, c'est de s'être laissés séduire par des Théologiens qui auroient dû leur être suspects, & d'avoir adopté temerairement des maximes dont ils n'ont pas senti tout le venin & tout le danger.

Il y auroit eu dans la Consultation bien des choses à relever, auxquelles nous n'avons pas jugé à propos

de nous arrêter. Les justes bornes d'un *Ecrit* qui est adressé à *V. M.* ne nous a pas permis d'entreprendre une réfutation complète ; nous nous sommes renfermés dans l'objet essentiel de la *Doctrine Catholique*, qui se trouve blessée dans cet ouvrage, sur des points même qui appartiennent à la *Foi* ; nous n'avons pu nous dispenser cependant de mettre aussi sous les yeux de *V. M.* une partie de ces traits injurieux & de ces fausses maximes, que la *Consultation* employe pour décrier le *Concile d'Ambrun*, & les *Prélats* dont il étoit composé.

Idée de l'Eglise.

Il faut distinguer dans l'Eglise, selon la *Doctrine* de *Jésus-Christ*, les *Pasteurs* & les *Brebis*, ceux qui enseignent & ceux qui sont enseignés ; les devoirs des uns & des autres sont clairement marqués dans l'*Ecriture*. C'est aux premiers que *Jésus-Christ* a dit, Allez ... enseignez toutes les nations . . . & je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles : C'est à eux qu'il dit encore, Le saint Esprit vous a établis Evêques pour gouverner l'Eglise de Dieu ; c'est par rapport aux seconds qu'il est dit, Celui qui vous écoute, m'écoute, & celui qui vous méprise, me méprise ; & encore, Obéissez à vos Pasteurs, & soyez leur soumis, parce qu'ils veillent comme devant rendre compte de vos âmes.

L'*Autorité* réside donc dans les premiers Pasteurs seuls. Quand les *Ministres* du second ordre enseignent, ils n'agissent qu'avec la mission de ceux du premier ordre, & toujours dans la dépendance & la subordination, exigées par l'institution divine, & par les règles de l'Eglise : & les *Fideles* ont pour partage la soumission & l'obéissance. Le célèbre *Mr. Bossuet* expliquoit dignement cette vérité, dans le *Discours* qu'il fit à l'ouverture d'une *Assemblée du Clergé* : Le St.

Siège

Siege principalement, dit ce docte Prélat, est le Corps de l'Episcopat uni à son Chef, c'est où il faut trouver le dépôt de la Doctrine Ecclésiastique, confiée aux Evêques par les Apôtres: car c'est aussi à cette unité qu'il est dit, *qui vous écoute, m'écoute*, & encore, *les portes de l'Enfer ne prévaudront pas contre elle*; & encore, *vous êtes la lumière du monde*; & encore, *dites à l'Eglise, & s'il n'écoute pas l'Eglise, qu'il vous soit comme un Gentil & un Publicain.*

Le Langage qu'on tient dans la Consultation, est bien opposé à ces principes qui sont le fondement de notre Foi, & qui nous distinguent essentiellement d'avec les Herétiques; ce langage tend à établir, que l'Infaillibilité promise à l'Eglise, que le Pouvoir Spirituel qui lui a été donné par Jesus-Christ, que l'Autorité qu'elle a de décider les contestations qui s'élèvent dans son sein, résident dans la société entière, en tant qu'elle renferme le Corps des Pasteurs & les Fideles; de manière même que les Evêques ne peuvent rien faire que dépendamment de cette Société, à laquelle ils sont subordonnés.

Les Pasteurs, disent les Auteurs de la Consultation, doivent être prêts à chaque instant, de rendre compte à l'Eglise de leur administration; ces expressions commencent à allarmer; les Pasteurs, dit-on, ces termes pris dans leur généralité indéfinie, s'entendent ici du Corps des Pasteurs, si le Corps des Pasteurs est obligé de répondre à l'Eglise de son administration, à qui ce compte est-il dû? C'est à une Société, dont les simples Fideles font la plus grande partie. Les 50. Avocats ajoutent, Ce Pouvoir Spirituel ne réside dans toute sa plénitude que dans l'Eglise universelle, dans le Corps des Pasteurs, dans le Concile general, qui représente l'Eglise universelle, & le Corps des Pasteurs; il doit y avoir une

Autorité infaillible pour déterminer la Foi, & fixer tous les doutes; mais cette Autorité infaillible ne réside que dans l'Eglise universelle, à qui seule cette infaillibilité, cette assistance de l'Esprit saint, jusqu'à la consommation des siècles, ont été promises; & plus bas, Les jugemens que le Pape prononce . . . ne peuvent acquérir le caractère de règle de Foi, que par l'acceptation . . . que l'Eglise en fait par les Pasteurs: Ces termes, l'Eglise universelle, l'Eglise qui agit par les Pasteurs, s'entendent de tous ceux qui composent l'Eglise, de ceux qui sont enseignés, & de ceux qui enseignent, des Peuples & des Pasteurs. Il y a d'autant plus lieu de croire, que les Auteurs de la Consultation l'ont pris dans ce sens, qu'on voit par les paroles qui viennent d'être rapportées, qu'en parlant de l'Infaillibilité de l'Eglise, & de son pouvoir pour déterminer la Foi, ils ont affecté de distinguer le Corps des Pasteurs d'avec l'Eglise universelle, & que même peu après les textes cités, ils disent expressément, Une Eglise particulière est parfaite, quand elle est composée d'un Evêque, de Prêtres, de Diacres & de Fideles; de ces Eglises particulières réunies ensemble, se forme l'Eglise Catholique & universelle: L'Eglise universelle, à qui il appartient de décider sur la Foi, seroit donc composée de tous les Evêques, de tous les Prêtres, de tous les Diacres, & de tous les Fideles des différentes Eglises particulières; l'Autorité pour déterminer la Foi, & fixer les doutes, résideroit donc aussi dans le peuple; il faudroit donc reconnoître que la Société entière est un Tribunal supérieur au Corps des Pasteurs, & tellement supérieur, que les Pasteurs sont obligés de lui rendre compte de leur administration: Cette Doctrine conforme au langage des Novateurs, & au système hérétique qu'ils ont sur l'Eglise, copiée d'après Antoine de Dominis, & condamnée

par

par la Faculté de Théologie de Paris, comme heretique, en tant qu'elle suppose la necessité du consentement des Laïcs pour les décisions sur la Foi, ne peut être tolerée. Nous sommes d'autant plus obligés de nous élever contre ce qui pourroit tendre à établir un pareil système, que nous avons eu la douleur depuis quelques années, de le voir revivre dans une infinité de libelles, & en particulier dans un des ouvrages que le Clergé de France proscrivit solennellement en 1715.

Ce système est encore plus développé dans l'endroit où les Avocats entreprennent de justifier cette proposition de Quesnel: C'est l'Eglise qui a l'autorité d'excommunier pour l'exercer par les premiers Pasteurs, du consentement, au moins présumé de tout le Corps; on ne peut méconnoître l'erreur d'une proposition qui assujettit l'Autorité des Successeurs des Apôtres, au suffrage de la multitude. Cependant les Avocats s'écrient, Ceux qui se font un devoir d'étudier les principes de la Hierarchie, & la forme du Gouvernement que Jesus-Christ a établi dans l'Eglise &c. se trouvent déconcertés par la condamnation de cette proposition.

C'est ainsi qu'ils ne se contentent pas de regarder cette proposition comme véritable, ils la regardent comme faisant partie des principes de la Hierarchie & de la forme du Gouvernement que J. C. a établi; ils supposent donc comme une vérité certaine, que c'est l'Eglise, en tant qu'elle comprend même les simples Fideles, qui a l'Autorité d'excommunier pour l'exercer par les premiers Pasteurs, du consentement au moins présumé de tout le Corps, que par consequent c'est dans tout le Corps, qui comprend les Laïcs comme les Ecclésiastiques, & les inferieurs comme les superieurs, que réside véritablement le pouvoir d'excommunier, & qu'afin que les premiers
Pasteurs

Pasteurs exercent légitimement ce pouvoir, il faut qu'on puisse présumer que tout le reste de l'Eglise y consent, en sorte que si l'on croit avoir de bonnes raisons pour présumer le contraire, on n'est plus obligé de se soumettre aux premiers Pasteurs; parce que la condition sous laquelle le pouvoir d'excommunier leur est accordé, leur manquera en ce cas, c'est-à-dire, le consentement présumé de tout le Corps.

Si ce principe est vrai, par rapport au pouvoir d'excommunier, il le sera aussi à l'égard du droit de faire des loix ou des décisions sur la doctrine, ou sur la discipline; & il faudra dire de même, que si c'est l'Eglise, qui a le pouvoir législatif en matière spirituelle pour l'exercer par les premiers Pasteurs, ils ne peuvent l'exercer que du consentement du moins présumé de tout le Corps. Les Censures servent à faire respecter & exécuter les Loix de l'Eglise: elles sont une suite essentielle & nécessaire du pouvoir de faire des Loix; mais si ces peines ne peuvent être imposées par le ministère des premiers Pasteurs qu'avec le consentement au moins présumé des simples fideles, ce consentement présumé ne sera pas moins nécessaire pour faire des Loix ou des décisions, dont ces peines ne sont que l'accessoire; & cela supposé, les Avocats en raisonnant conséquemment, sont obligés de ne regarder l'Eglise que comme une République populaire, dont toute l'autorité législative & coercitive reside dans la Société entiere & dans le consentement exprés ou tacite, qu'elle donne aux actes de Jurisdiction exercés par ses Ministres; c'est sans doute dans cette supposition qu'ils ont dit que les Pasteurs doivent être prêts de rendre compte à l'Eglise de leur administration.

Les Avocats conviennent, il est vrai, que c'est de J. C. immédiatement que les Evêques tiennent l'autorité

L'autorité de gouverner les Fideles, de juger les causes de la Foi, & d'exercer tous les actes de Jurisdiction nécessaires pour conduire le troupeau, sur lequel le Saint Esprit les a établis. *Mais Antoine de Dominis disoit aussi*, que les Evêques ont de droit divin toute leur puissance Episcopale dans l'Eglise; *Les Novateurs ne s'expliquent pas autrement, lorsqu'ils combattent ces Théologiens, qui disent que J. C. n'a pas donné immédiatement aux Apôtres, & dans leurs personnes aux Evêques leurs Successeurs, le pouvoir de gouverner l'Eglise de Dieu; mais ils ne laissent pas de soutenir que le fonds & la propriété de ce pouvoir appartient au Corps de l'Eglise, en tant qu'il renferme le Peuple & les Pasteurs, & que c'est à ce Corps que les Pasteurs doivent rendre compte de leur administration; il en est de même des Auteurs de la Consultation. Quand ils reconnoissent que les Evêques ont reçu immédiatement leur pouvoir de J. C. ce n'est que pour contredire le sentiment de ceux, qui prétendent que les Evêques reçoivent cette autorité immédiatement du Pape, il n'y a qu'à lire la Consultation pour s'en convaincre; mais tout le système, que ces Auteurs ont adopté sur l'Eglise, n'en subsiste pas moins: suivant ce système, on distingue le pouvoir d'avec l'exercice du pouvoir. J. C. a donné le pouvoir à la Société entière, & l'exercice de ce pouvoir aux Evêques: ainsi, si les Evêques ont l'autorité de juger les causes de la Foi, de faire des reglemens & de punir les coupables, c'est toujours dependamment de cette Société, qui est en droit de les reformer sur tous ces articles: par là on confond manifestement ce que J. C. a distingué si clairement, & si sagement subordonné.*

L'Autorité du Corps des Pasteurs.

La maniere, dont les Avocats parlent sur l'auto-
rité

rité des Pasteurs, est une suite des principes qu'ils se sont formés sur l'Eglise; ils disent d'abord que le gouvernement que J. C. a établi dans son Eglise, est un gouvernement d'humilité, de douceur & de charité. Si ce discours signifioit simplement que l'autorité des Pasteurs doit être tempérée par la douceur, animée par la charité & exercée avec humilité, il ne renfermeroit rien que de véritable, & que de conforme à la Religion. Est-ce là le sens que la Consultation présente? On y voit au contraire que ceux, qui en sont les Auteurs, restraignent tellement à l'humilité, à la douceur & à la charité le gouvernement des Pasteurs, qu'il semble que J. C. ne leur ait point donné l'autorité pour commander; pour contraindre & pour punir. Ils poursuivent ainsi, L'autorité dont J. C. a revêtu les Pasteurs, n'est point une autorité despotique & arbitraire; ils ajoutent ensuite, l'autorité des premiers Pasteurs de l'Eglise n'a donc rien qui ressemble à la domination des Princes temporels.... un Prince temporel, dont l'autorité est indépendante, peut commander d'une manière absolue, il n'est comptable qu'à Dieu seul de son gouvernement; les Pasteurs de l'Eglise ne peuvent en user de même. Ce n'est point de l'autorité de chaque Pasteur en particulier que ces propositions peuvent être entendues. Les Avocats ont voulu établir une comparaison & une opposition entre la puissance temporelle & l'autorité Ecclesiastique. Les Evêques pris en particulier, ou une partie du Corps des Pasteurs, n'ayant qu'un pouvoir dépendant & subordonné dans l'ordre de la Hierarchie, ne sauroient être comparés avec les Rois, qui ne reconnoissent sur la terre aucun Tribunal supérieur. C'est donc le Corps des Pasteurs que ces propositions ont pour objet; or c'est en cela principalement que se découvre le venin de la Consultation;

sultation ; en refusant au Corps des Pasteurs une autorité que l'on désigne par les titres odieux de despotique & d'arbitraire, en leur refuse réellement l'autorité souveraine, indépendante & absolue, qu'ils tiennent de J. C. Le gouvernement que J. C. a établi dans l'Eglise est souverain & indépendant pour le spirituel, comme celui des Princes l'est pour le temporel. L'obligation, où le Corps des Pasteurs est de se conformer aux règles que J. C. leur a prescrites, ne détruit point la souveraineté & l'indépendance de leur gouvernement, de même que l'obligation, où est le Prince de suivre les règles de la justice & de l'équité, n'empêche point que son empire ne soit souverain, absolu & indépendant ; les Princes ont en main le glaive pour contraindre ceux qui ne voudroient pas leur obéir ; les Pasteurs ont des armes spirituelles, mais puissantes en Dieu pour renverser tout ce qui s'éleve contre la science de Dieu . . . & pour punir toute défobéissance.

On voit ce pouvoir dans les Apôtres, ils commandoient & ils punissoient ; ils commandoient ; Paul & Silas, après le Concile de Jerusalem, parcouroient la Cilicie & la Sirie en ordonnant de garder les préceptes des Apôtres. Ils punissoient ; l'Apôtre saint Paul dit aux Corinthiens, viendrai-je à vous la verge à la main, ou sera-ce dans un esprit de douceur & avec charité ? & ailleurs, si je vais à vous une seconde fois, je ne pardonnerai point ; & plus expressément encore, je vous écris ceci afin qu'étant présent parmi vous, je ne sois pas obligé d'agir avec plus de dureté, selon le pouvoir que le Seigneur m'a donné, non pour la destruction, mais pour l'édification. Les Apôtres avoient donc le droit de commander & de punir, & ils en usoient avec une pleine autorité ; Cependant ils n'ignoroient pas que J. C. leur avoit laissé
cette

cette leçon, dont les Avocats abusent à l'exemple d'Antoine de Dominis. Les Princes des nations les dominant & ceux qui sont grands parmi eux, les traitent avec empire, il n'en doit pas être de même parmi vous. C'est l'orgueil & l'abus de la puissance que J. C. interdit à ses Apôtres & non l'autorité : elle doit être exercée, comme dit Origene, avec charité & non avec violence ; mais cette autorité n'en est pas moins absolüe, ni moins indépendante.

Il y a donc sur la terre deux Puissances établies de Dieu, & auxquelles il est également ordonné d'obéir : elles ont l'une & l'autre en main de quoi se faire craindre, chacune dans l'ordre où elles sont établies : elles se soutiennent mutuellement : les Princes protegent les Loix de l'Eglise, les Evêques enseignent par leurs instructions & par leur exemple l'obéissance qui est due aux Souverains, ils y contraindroient même par les Censures, s'il étoit nécessaire.

Nous trouvons une noble exposition de ces différens devoirs dans la même Lettre du Pape Gelase à l'Empereur Anastase. Il y a deux Puissances, dit il, par lesquelles ce monde est gouverné ; l'autorité sacrée des Evêques & la Puissance Royale ; la charge des Evêques est d'autant plus grande qu'ils doivent rendre compte des Rois mêmes au jugement de Dieu ; car vous sçavez qu'encore que votre dignité vous élève au-dessus du genre humain, vous baïsez la tête devant les Prélats ; vous recevez d'eux les Sacremens, & vous leur êtes soumis dans l'ordre de la Religion, vous suivez leur Jugement & ils ne se rendent pas à votre volonté : Que si les Evêques obéissent à vos loix, quant à l'ordre de la police & des choses temporelles, sachans que vous avez reçu d'en haut la puissance, . . . avec quelle

quelle affection devez-vous être soumis à ceux, qui sont établis pour distribuer les Sacremens ?

On sent encore mieux l'erreur du système adopté par les Auteurs de la Consultation, quand on voit les conséquences qu'ils en ont eux-mêmes tirées. Voici leurs paroles ; Les Pasteurs en matière de doctrine ressemblent bien plus à des Magistrats interprètes & protecteurs des Loix, formées par l'autorité souveraine de J. C. qu'à des Princes, qui puissent à leur gré abroger les anciennes & en établir de nouvelles.

On trouve ici dans la Consultation ce qu'on lit presque mot pour mot dans Antoine de Dominis. Il n'est pas vrai que le Corps des Pasteurs, que le Pape & les Evêques doivent être regardés en matière de doctrine plutôt comme des Magistrats, qui ne sont que les interprètes des Loix, que comme des Princes, qui sont eux-mêmes Législateurs ; il est incontestable que les Evêques ne peuvent abroger les Loix établies par l'autorité de J. C. qu'ils ne peuvent proposer aux peuples pour l'objet de leur foi que les vérités contenues dans l'Ecriture ou dans la Tradition, mais pour faire entendre plus clairement ces vérités, pour faire mieux exécuter ces Loix, & pour empêcher qu'elles ne soient altérées, les Pasteurs ont certainement le pouvoir législatif & l'autorité de former des Decrets. Les Rois ne peuvent pas non plus déroger au droit naturel ; & cela n'empêche pas qu'on ne leur donne justement le titre de Législateurs ; parce que, s'ils ne peuvent le détruire, ils peuvent l'expliquer, & l'affermir par la crainte des peines. L'Eglise exerce aussi son autorité par rapport aux Loix de J. C. sans y déroger. C'est à cette autorité, que nous devons le Symbole de Nicée & les additions, qui y ont été faites, le Decipara, du Concile d'Epheuse, & tant d'anathêmes, que les Conciles

Conciles ont prononcés contre les différentes erreurs, qui se sont élevées dans l'Eglise.

On ne peut s'empêcher d'être effrayé, quand on revient sous un même point de vue les différens traits, qui, employés dans la Consultation, attaquent l'autorité des premiers Pasteurs. Ce sont des Magistrats, simples interprètes des Loix ; leur gouvernement n'est représenté que sous l'idée d'un gouvernement d'humilité, de douceur & de charité ; ils ne peuvent commander d'une manière absolüe, leur autorité n'est point indépendante ; les Princes ne sont comptables qu'à Dieu seul ; les Pasteurs le sont à l'Eglise : Et cette Eglise, à laquelle ils doivent rendre compte, c'est l'Eglise Universelle, c'est-à-dire, la société entière, composée des Pasteurs & de la Multitude : Cette doctrine contraire, à l'autorité du Corps des Pasteurs ressemble en plusieurs points à celle d'Antoine de Dominis ; il disoit que les Apôtres ne connoissoient point d'autre devoir, qui leur fut confié, que celui de la priere & de l'instruction ; il ajoûtoit, qu'il n'y a de droit divin, aucune vraie Jurisdiction dans l'Eglise, mais que tout y est régi par la charité. Ces deux propositions furent censurées comme hérétiques en 1617. par la Faculté de Théologie de Paris.

La fuite pour le mois prochain.

II. Le mot de l'Enigme du mois dernier est **u**
Coche.

E N I G M E.

TE suis celui que je ne puis pas être,
Et celui qui me fait paroître
Paroissant en moi me détruit :
Il ne fait point mon corps, mais c'est lui qui le forme :
Par fois qui me cherche me fuit ;
Vous me devinez, zest, attendez-moi sous l'Orme.

ARTI.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en
ESPAGNE, en *PORTUGAL*, &
en *BARBARIE*, depuis le mois dernier.

I. **E**spagne. On en est ici à regler l'Indult qu'on mettra sur les Effets que les Gallions apporteront des *Indes Occidentales*. Il y a aparence que la Cour fera attention aux representations faites là-dessus par les Ministres de *France*, d'*Angleterre* & d'*Hollande*, & que ce Droit sera moderé. La construction d'un grand nombre de Vaisseaux se continuë dans tous les Ports de cette Monarchie, & la plus grande partie est, dit-on, destinée pour l'*Amerique*. On a envoyé ordre à *Cadix* d'y dresser de nouveaux Magazins, & de former encore un Bataillon pour le service de la Marine; ce qui fait juger que le grand objet de la Cour seroit de la mettre sur un bon pied; mais on croit que le défaut d'Officiers & de Matelots expérimentés, de matériaux necessaires pour l'équipement & la construction, qu'il faut tirer du fond du *Nord*, & plus que tout cela, le peu de goût de la Nation pour la Marine, rendront toujours ce projet d'une très-difficile exécution. L'Escadre qu'on a équipée à *Cadix* se tient encore dans la Rade, prête à mettre à la voile: Elle doit, dit-on, servir à transporter en *Italie* l'Infant Dom Carlos. On remonte tous les Régimens de Cavalerie, & ceux d'Infanterie doivent être rendus complets pour la prochaine revûë generale. On se propose d'envoyer une Ambassade au Roi de *Sardaigne*, & le Marquis d'Arvelar, Ministre de ce Prince, qui arriva le mois dernier à

Madrid, va prendre le caractère de son Ambassadeur en cette Cour.

II. Le Roi garde toujours la chambre, & la plupart du tems le lit. Sa Maj. ne se mêle à présent d'aucune affaire; elles sont toutes renvoyées à la Reine, qui s'est chargée du soin du Gouvernement, & à laquelle les Ministres en font rapport. Les Conseils s'assemblent en présence de cette Princesse: elle donne Audience aux Ambassadeurs, & signe & fait expédier toutes les dépêches; de sorte que le cours n'en est nullement interrompu par l'indisposition de Sa Majesté. Le 25. Août on ne laissa pas de célébrer avec beaucoup de magnificence, la fête de Saint Louis, dont le plus jeune des Infants porte le nom; & le Marquis de Brancas, Ambassadeur de *France*, régala splendidement à trois tables, de 25. couverts chacune, tous les Ministres étrangers, & les Chevaliers de l'Ordre du St. Esprit qui se trouvoient ici. Dans l'incertitude où l'on est du succès qu'aura le Congrès de *Soissons*, par rapport aux prétentions de cette Couronne, on remarque que l'une des principales attentions de la Cour, est de se tenir étroitement unie avec celle de *Vienne*; & le 27. le Comte de Königseck, Ambassadeur de l'Empereur, reçut encore un Exprés de *Gratz*. Le 30. il en arriva un autre du Duc de Bourbonville, Ambassadeur Plénipotentiaire de S. M. au Congrès, avec des dépêches pour la Cour, & pour le Marquis de Brancas, & L. Ex. furent là-dessus en conférence avec le Marquis de la Paz, Secrétaire d'Etat. Ce dernier Courier ayant depuis été renvoyé à *Paris*, on assure qu'il est enfin chargé du mémoire contenant les prétentions de S. M., & qui doit être délivré par ses Ministres Plénipotentiaires au Congrès. Mr. Keene, Ministre du Roi de la *Grande-Bretagne*, presenta dernièrement deux nouveaux
Me-

Memoires au Marquis de la Paz, l'un desquels concerne l'Escadre qui est prête a faire voile de *Cadix*, & on lui a, dit-on, répondu d'une maniere à calmer les inquiétudes que cet armement pourroit avoir causé à S. M. Britannique. Le Marquis d'Abrantez, Ambassadeur de *Portugal*, presse l'échange de la Princesse des *Asturies*, & de la Princesse de *Brezil*, qui n'est vraisemblablement differé que par la maladie du Roi. Le Cardinal d'Altorga a eu une violente attaque d'apoplexie, & Mr. Patigno, Secretaire d'Etat, eut dernièrement une foiblesse qui dura environ deux heures.

III. Le voyage de *St. Ildefonse* est rompu pour cette année, le Roi n'étant pas en état de l'entreprendre. L'arrivée de plusieurs Couriers depuis le premier Septembre jusqu'au 8. du même mois, venans de la Cour de *France*, a occasionné diverses Audiences que la Reine a donné au Comte de Kônigseck, & au Marquis de Brancas, Ambassadeurs de l'Empereur & de S. M. T. C., & comme les dépêches dont ils étoient chargés concernoient ce qui s'étoit passé dans les dernières conférences tenuës par raport à la négociation de Paix entre le Cardinal de Fleury, & les Plénipotentiaires des Puissances interessées, le Conseil de Cabinet s'est aussi assemblé plusieurs fois. Si on en croit des Lettres particulieres, il s'agissoit d'une Treve proposée à cette Cour, mais qui, à ce que l'on prétend, a été rejetée comme ne convenant nullement aux interêts de cette Couronne, ni de ses Alliés. Le 5. Monsieur le Nonce Aldobrandini eut aussi Audience de la Reine, & Son Excellence pria, dit-on, Sa Maj. au nom du Pape, de vouloir bien interposer sa médiation, pour ajuster le differend survenu entre le St. Siège & le Roi de *Portugal*. Le Marquis de Monteleon, Ambassadeur de S. M. dans les

Cours d'Italie, mande que le démêlé entre le Duc de Parme & la Duchesse douïairiere de ce nom, mere de la Reine, au sujet du Doüaire de cette Princesse, étoit accommodé; à quoi ses bons offices, & ceux du Ministre de l'Empereur n'avoient pas peu contribué, & que S. A. S. alloit faire sa résidence à *St. Donino*, comme elle l'a toujours souhaité.

IV. On a repondu fort amplement aux differens Memoires qui avoient été presentés à la Cour par les Ministres de France, d'Angleterre & des Provinces-Unies, au sujet du dernier Decret de Sa Maj., sur les précautions à prendre pour prévenir dans ce Royaume la communication de la maladie contagieuse, qui regne dans les Echelles du Levant. Les Vaisseaux Hollandois, & ceux venans du Nord, sont dispensés de la quarantaine qu'ils devoient faire, mais à condition qu'ils seront visités avant qu'ils puissent entrer dans aucun Port. Le 11. on aprit par un Courier dépêché par le Gouverneur du Château de *Segovie*, l'évasion du Duc de Ripperda, ci devant premier Ministre d'Etat, & qui depuis long tems y étoit détenu prisonnier: On en trouvera les particularités dans l'extrait de la Lettre suivante.

„ Le Gouverneur du Château de *Segovie*, son
 „ Epouse, & l'Officier Subalterne qui y commande
 „ sous lui, étans tous tombés malades, le Duc de
 „ Ripperda profita de cette occasion, & trouva
 „ moyen de s'échaper de ce Château le 2. de ce
 „ mois, ayant corrompu pour cet effet celui qui
 „ étoit de garde devant sa chambre, & une des
 „ Servantes du Gouverneur qui lui apportoit à man-
 „ ger; & afin que son évasion ne se découvrit pas
 „ d'abord, il laissa dans sa chambre son Valet, qui
 „ recevoit le dîner & le souper, comme si son Maître y eût encore été effectivement; de sorte que
 „

» le Gouverneur n'en fut informé que 3. jours après :
» La Sentinelle & la Servante dont on a parlé, ont pris
» la fuite, mais le Valet de Chambre du Duc a été
» arrêté; & on fait des recherches fort exactes pour
» découvrir ce Seigneur fugitif. Comme on soupçon-
» ne le Gouverneur d'avoir été d'intelligence avec
» le Duc, & que sa maladie, celle de sa femme,
» & de l'Officier Subalterne n'étoient que suppo-
» sées, il a aussi été mis aux arrêts par ordre de la
» Cour, parce que quand même son indisposition
» auroit été effective, on peut l'accuser de négli-
» gence de n'avoir pas fait garder plus exactement
» un prisonnier de cette conséquence, dont la garde
» lui avoit été confiée. L'Officier est pareillement
» arrêté, & l'Epouse du Gouverneur doit être exa-
» ctément examinée. On est informé que le Duc
» sortit de nuit par la porte du Parc; qu'il trouva
» près de la Nonce de *Nôtre-Dame de Fuentessa*
» hors de la Ville, une voiture qu'on lui tenoit
» prête, & qui le conduisit à *Miranda* dans la
» *Vieille Castille*; qu'y étant arrivé, il quitta la voi-
» ture, & prit la poste pour se rendre au Port de
» Mer le plus prochain.

Le Marquis de la Paz, Secretaire d'Etat, a in-
formé par des Lettres circulaires tous les Ministres
étrangers, de l'évasion du Duc de Ripperda, &
particulièrement celui de la *Grande-Bretagne*, avec
prieres d'en donner avis à leurs Cours, & que ce
Seigneur soit arrêté & renvoyé en *Espagne*, s'il peut
être découvert.

V. Le 10. la Cour prit un deuil de six mois pour
la mort de la Reine de *Sardaigne*, qui lui fut noti-
fiée le 8. en ceremonie, par le Marquis d'Arvel-
lar, Ambassadeur de S. M. Sardaignoise. Comme
cette Reine étoit Ayeule du Prince des Asturies.

le Roi ayant épousé en premières nûces une des Princesses ses filles, la Famille Royale se tiendra pendant neuf jours en retraite dans le Palais, & le deuil se portera trois mois en habits de laine, les trois autres mois en habits de soye noire. Plusieurs Habitans de *Cadix*, de *Barcelonne*, d'*Alicante*, & autres Ports du Royaume, ont, dit-on, offert au Gouvernement d'équiper à leurs frais grand nombre d'Armateurs, pour aller en course sur les Vaisseaux ennemis, en cas que la Guerre vienne à se déclarer. On a aussi proposé de mettre un nouvel impôt de 24. par cent sur les Laines qui sortent du Royaume; mais on ne dit pas encore que la Cour ait répondu sur aucune de ces propositions. On continuë de lever des Matelots dans tous les Ports du Royaume, & on les envoie à *Cadix*. L'Evêché d'*Orensa* a été donné par S. M. au Pere André Cid, ci-devant General des Bernardins, & premier Professeur actuel dans l'Université de *Salamanque*.

VI. On publia le 18. un Decret pour l'augmentation des Monnoyes, malgré les fortes remontrances faites au Roi contre ce résultat par le Conseil de *Castille*; sçavoir, les *Piafres* qui n'avoient cours que pour 9. *Reaux* & demi, à 10. *Reaux de Plata*; les demis *Piafres* à proportion; les *Piafres* du *Perou* & du *Mexique*, & celles fabriquées nouvellement en *Espagne*, aussi à 10. *Reaux*; les demis à proportion; la *Pistole* de poids, à 40. *Reaux de Plata*; les doubles à proportion; des *Pistolles* qui ne font pas de poids, on rabattra un & un quart *Real* de *Plata* pour chacune dont il manquera un grain: les Especes rondes fabriquées depuis l'année 1707. à *Segovie*, *Seville*, *Cuença*, & *Madrid*, & auxquelles on donne le nom de *Monnoye Provinciale*, restent sur l'ancien pied, parce qu'elles ont la proportion

des *Piaftres* & *Piftoles* augmentées de prix par ce Decret: la Monnoye d'*Arragon*, *Valence*, *Majorque* & *Catalogne*, restera auffi sur le même pied; & les Contracés, Obligations & Lettres de change, seront payées selon les Decrets du 4. Janvier & 8. Fevrier de l'année 1726. &c. On a envoyé ordre à *Cadix* de faire partir incessamment plusieurs Vaisseaux de Guerre: on fait auffi marcher quelques Regimens vers les Côtes d'*Andalousie*, & cela sur ce que nombre de Vaisseaux Anglois ont paru à la hauteur de *Cadix*, & quelques Fregates de la même Nation sur les Côtes de *Galice*. Le Roi a nommé à l'Atchevêché de *Tarragone*, Dom Pierre de Copous, Evêque de *Gironne*: le Comte de Monte Sancto, parent du Marquis de Ste. Croix, l'un des Plénipotentiaires de S. M. au Congrès de *Soissons*, a été fait Gentilhomme de la Chambre de S. M.: Dom Manuel Junco y Soneros, Régent du Grand Conseil de *Navarre*; & Dom Gracian de Peralta, Régent de l'Audience Royale de *Valence*. La Cour a rejeté la proposition qui lui avoit été faite de mettre une Taxe de 24. pour cent sur les Laines qui sortent du Royaume. Le Duc de Bournonville est attendu de *Soissons* au plûtard pour le 10. ou le 12. du mois prochain, & on parle plus que jamais d'un voyage de l'Infant Dom Carlos en *Italie*.

On rapporte que le Duc de Ripperda a été vû en mer sur les Côtes de *Porsugal*; ainsi, s'il met pied à terre dans ce Royaume, on ne manquera pas d'en être dans peu informé. Voici encore quelques particularités de la fuite de ce Seigneur: Quelques jours avant son évafion, il avoit prié par écrit la Duchesse son Epouse, qui avoit eu la liberté de rester à *Madrid*, de lui envoyer dans un endroit qu'il lui marquoit, un bon Mulet, avec 4. ou 500. pistoles: après qu'il se fut échapé du Château de

Segovie, il attendit trois jours dans un Village le Caporal & la Servante qui avoient facilité son évafion, & qui étoient demeurés derrière, pour en dérober la connoiffance au Gouverneur. Un Valet de la Ducheffe nommé Vanden Bofch lui ayant apporté la fomme qu'il avoit demandée, il prit un Voiturier dans un autre Village, pour le conduire avec fa Chaiſe à *Miranda de Duero*, Place fituée fur la frontiere de *Portugal*, où il arriva le 8., fe difant Marchand, & la Servante en queffion, fa ſœur; il voulut forcer le Voiturier de le conduire jufqu'à *O Porto*, mais il le refuſa, & revint même le 13. à *Segovie*, où il fut d'abord arrêté, quoiqu'il proteffât que le Duc de Ripperda lui avoit été inconnu: & ce Voiturier raporte que le 9. le Duc partit en poſte de *Miranda* fur un Mulet, & prit la route d'*O Porto*, où aparenment il s'eſt déjà embarqué, pour ſe ſauver ailleurs. La Ducheffe ſon Epouſe fut miſe le 20. aux arrêts dans ſa maiſon, pour être examinée à fond fur la fuite du Duc ſon Epoux.

VII. *Portugal*. C'eſt de la petite verole que mourut dernièrement l'Infant Dom Alexandre, quatrième fils du Roi, âgé de 4. ans, 9. mois & 10. jours; nous en avons fait mention dans le Journal d'Octobre à l'Article des morts. Le Corps de ce jeune Prince ayant été porté dans l'Eglife du Couvent de *St. Vincent de Fora*, fut préſenté au Prieur par Dom Louis Baïthazar de Sylveira, qui en l'abſence du Marquis de Fronteyra, fit la fonction de Grand Maître d'Hôtel; le Cercueil fut enfuite dépoſé dans le Tombeau Royal par le Duc de Cadaval, les Marquis d'Alegrette, d'Angeja, de Caſcais, de Valence, & le Comte d'Affumar, & placé auprès de ceux des Infants Dom Jean & Dom Pedro. On ne voit encore aucun jour à l'accommodement de cette Cour avec le *St. Siege*. Les défenſes d'avoir aucune

aucune correspondance avec l'Etat Ecclesiastique, s'exécutent à la rigueur; & le Roi fit dernièrement apporter du Bureau des Postes chez le Secretaire d'Etat, toutes les Lettres d'*Italie*, de *France* & de *Hollande*, à l'examen desquels on fut occupé pendant plusieurs jours, pour découvrir si aucun Sujet n'entretenoit des intelligences avec la Cour de *Rome* par des voyes indirectes. On commence à craindre les suites de cette broüillerie, S. M. paroissant inflexible à toutes les representations qui lui ont été faites jusqu'ici à ce sujet. On a publié un ample Manifeste, dans lequel sont déduits les griefs dont se plaint ce Monarque, & les raisons par lesquelles on prétend justifier sa conduite. On assure que S. M. n'est pas contente de celle de ses Ministres qui résidoient à *Rome*, & que le Cardinal Peireyra qui est parti de *Genes* pour revenir à *Lisbonne*, a reçu ordre de se rendre en droiture dans son Evêché sans paroître à la Cour. On parle d'un Légat que le Pape se propose d'envoyer ici, mais on prévoit que le Roi refusera de l'admettre dans son Royaume; & c'est, dit-on, pour cette raison que S. S. préférera à cette voye, celle d'employer la médiation de la Cour d'*Espagne*. Les deux Ambassadeurs Portugais qui ont résidé à *Rome*, & qui ont été rapellés, se sont arrêtés à *Madrid*, où ils sont encore actuellement.

VIII. *Barbarie*. Le nouveau Roi de *Maroc* Muley Abdelmalech qui étoit parvenu au Trône à travets tant de difficultés, vient, dit-on, à son tour d'essuyer un revers, dont les suites pourroient bien lui être funestes. Voici ce que l'on mande à ce sujet: Que ce Prince ayant fait conduire dans le Château de *Mequinez* son frere détrôné Muley Hamet, & fait étrangler ses principaux Adhérens, se croyoit tellement affermi sur le Trône, qu'il avoit com-

mencé

mencé l'administration de la Régence par l'établissement de quantité d'impôts, sous prétexte de rétablir ses Finances, que les desordres des Guerres précédentes avoient en effet extrêmement dérangées; que pour y parvenir en partie, ayant voulu licentier ses Troupes Maures, qui montent à près de 50. mille hommes, elles avoient refusé de mettre les armes bas, & ayans envoyé des Députés à la Cour, pour demander le paiement de ce qui leur étoit dû, avoient au contraire voulu exiger une augmentation de solde, avec menaces en cas de refus de prendre d'autres mesures; que le nouveau Roi n'ayant fait aucune attention à leurs demandes, elles avoient défilé vers *Salé*, mettant à contribution tout le Pays qui se trouvoit sur leur route, & qu'ayant surpris la Ville, elles s'étoient emparées du Château, où elles avoient trouvé 600. barils de poudre, des armes, des munitions & de l'Artillerie; que la nouvelle en étant venuë à *Mequinez*, Muley Abdelmalech avoit remis en liberté le Bacha Hamet, ci-devant Gouverneur de *Tetuan*, & lui avoit envoyé deux quintaux d'argent, avec ordre de lever une Armée, & de joindre celle que commandoit Muley Hamet Aly, frere de S. M., consistant en 14. mille Blancs, pour ensuite aller combattre les rebelles, qui n'étoient qu'à trois journées de *Mequinez*: que cette jonction s'étant faite, on alla droit aux rebelles qu'on attaqua avec beaucoup de vigueur, mais qui s'étans défendus en desespérés, mirent les Troupes du Roi en déroute, poursuivirent les Fuyars jusqu'à *Mequinez*, avec lesquels ils entrèrent pêle mêle, & passèrent dans la première chaleur près de 4000. hommes au fil de l'épée: que le Roi avant pris la défaite de son Armée, s'étoit sauvé, & avoit échapé par là à leur fureur; & que le dessein des Noirs étoit de remettre

des Princes &c. Novemb. 1728. 345

sur le Trône Muley Hamet, qu'ils avoient tiré de prison. Tout est, dit on, dans une extrême confusion dans ces quartiers ; mais comme les nouvelles qu'on reçoit pour l'ordinaire de ces Pays, avec lesquels on n'entretient que peu de correspondance, sont sujettes à varier, on doit encore attendre la confirmation de celle ci, & une relation plus exacte & mieux détaillée d'une révolution si subite.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en ITALIE, depuis le mois dernier.

I. **R**ome. L'expédition de la Bulle de la Croisade, touchant la Monarchie de *Sicile*, vient d'être ordonnée par le Pape, contre le sentiment d'une partie des Cardinaux, par qui elle avoit été jusqu'à present traversée. Les Cardinaux Olivieri & Corradini refusent de la signer, mais S. S. qui veut obliger l'Empereur par la publication de cette Bulle, les ayant menacé de les déposer de leurs Charges, s'ils persistoient dans leur refus, a par un Bref, autorisé pour cela Mrs. Marilla & Botca Soudataires, & a chargé deux Prélats, sçavoir, Mts. Fontanini & Albani, de l'expédition de tout ce qui se présentera à l'avenir à la Datterie. Toute la satisfaction qu'a eu le Sacré College dans cette occasion, est, qu'ayant été informé qu'elle s'imprimoit avec ces mots, *res communicata cum fratribus*, le Pape, sur ses pressantes instances, a bien voulu consentir qu'ils fussent supprimés & retranchés. Cette affaire, celle de l'accommodement du St. Siège avec la Cour de *Turin*, & la promotion de Monsieur Bichi au Cardinalat, étoient les trois grands chefs d'opposition des Cardinaux, exposés & détaillés

taillés dans l'ample Memoire qu'ils presenterent l'année dernière au St. Pere. (*Voyez les précédens Journaux*) Pour ce qui est des deux premiers, la volonté de S. S. a pour le coup prévalu ; & la nécessité de calmer le ressentiment du Roi de *Portugal*, réunira vraisemblablement les suffrages en faveur du troisième. Le 27. Août le Cardinal Cinfuegos alla en grande ceremonie à l'Audience du Pape, qu'il remercia au nom de l'Empereur ; & comme le Cardinal Coscia a beaucoup contribué à l'expédition de cette Bulle, S. Em. lui envoya un magnifique Service d'argent pour sa table, & un autre de vermeil complet pour sa Chapelle. Le 28. Fête de St. Augustin, le Cardinal de Salleri prit possession de l'Eglise de ce nom, dont il a été fait Titulaire : le Pape y tint Chapelle publique, & celebra lui-même la grande Messe. Le Cardinal Banchieri a été pourvu de divers Benefices vacans par la mort de Mr. le Nonce Santini ; & Mr. Lambertini ayant été déclaré Membre de la Congregation du Saint Office, y prit dernièrement séance en cette qualité. On dit que le Maître du Theatre de *Capranica* ayant demandé & obtenu du Pape la permission d'employer des femmes chanteuses à l'*Opera* qui sera représenté sur ce Theatre pendant le prochain Carnaval, avoit communiqué au Cardinal Coscia la Requête avec le Decret favorable de S. S. : mais que S. Em. la mit d'abord en pieces en sa présence.

II. Le Pape a cessé l'usage des bains qui lui ont été très-salutaires ; & le 2. Septembre S. S. donna Audience publique à diverses personnes de distinction. On commence à s'étonner ici des vigoureuses résolutions de la Cour de *Portugal*, & de la manière vive avec laquelle elle les fait exécuter. S. S. reçut encore dernièrement une Lettre du Confesseur de S. M. Portugaise, qui marque jusqu'à quel point

point ce Prince paroît aigri ; & on a crû devoir recommander par écrit au Cardinal Motta , de ménager quelque voye d'accommodement. On parle d'envoyer à *Lisbonne* un Légat à Latere , qui , à ce que l'on assure , fera le Cardinal George Spinola , Légat de *Bologne* ; mais on croit que S. Em. s'arrêtera auparavant à la Cour de *Madrid* , pour solliciter la médiation du Roi d'*Espagne* dans cette affaire. Cependant on a envoyé des Lettres circulaires en *Portugal* , par lesquelles il est très-expressément enjoint aux Evêques de ce Royaume de ne pas permettre qu'on fasse la moindre chose préjudiciable à leur autorité & contraires aux Bulles des Papes ; & sur ce que S. M. Port. a rapellé tous les Religieux ses Sujets qui sont ici ou dans les autres Villes de l'Etat Ecclésiastique , la Congregation des Evêques & Réguliers , leur a fait faire de très-expresses défenses d'obéir à cet ordre. On voit ici un long Manifeste du Roi de *Portugal* , au sujet de son differend avec le St. Siège , & la reponse qui y a été faite par S. S. & le Sacré College ; & le Cardinal Cinfuegos a fait prendre possession par le Secretaire & l'Auditeur Impérial de l'Eglise Portugaise de *Saint Antoine* : S. M. l'en ayant requis , pour empêcher que pendant toute cette broüillerie , le St. Pere n'en dispose : l'argenterie en ayant été pesée , a été trouvée du poids de 7000. livres : on a fait un inventaire exact des vases sacrés & de ses ornemens , & des Prêtres Allemands & Espagnols ont été établis pour desservir cette Eglise ; mais les armes du Roi de *Portugal* n'en ont point été ôtées. On prétend que S. S. a témoigné aux Cardinaux nommés pour examiner l'acceptation de la Bulle *Unigenitus* par le Cardinal de Noailles , qu'Elle souhaitoit que cette affaire fût incessamment terminée : le Manifeste que cette Eminence vient encore de faire répandre

pandre ici, commençant à faire quelque impression ; & de sept Cardinaux dont cette Congregation est composée, cinq s'étans déjà, dit-on, déclarés pour l'acceptation des modifications proposées par ce Prélat.

III. On a reçu ici la nouvelle de la mort du Duc d'Yorck, Evêque d'*Osnabruck*, qui étoit de la Religion Protestante ; & comme par l'alternative stipulée par le Traité de *Munster*, c'est à un Evêque de la Religion Catholique Romaine à remplir à present ce Siège vacant, on croit que l'Electeur de *Cologne*, Evêque de *Munster* & de *Paderborn*, aura bonne part à la prochaine Election, S. S. paroissant fort inclinée pour ce Prince qui est de la Maison de *Baviere*. Le Clergé du *Palatinat*, qui sous les deux précédens Pontificats avoit inutilement demandé d'être déchargé d'un Subside annuel de 300. mille florins que le feu Pape *Clement XI.* avoit accordé à l'Electeur, s'est adressé depuis peu à la Congregation de l'Immunité ; & cette Congregation s'étant dernièrement assemblée là-dessus, le Cardinal *Fini* y comparut avec un ordre du Pape qui se reserve & évoque à lui cette cause, prétendant que tous les payemens faits par le Clergé du *Palatinat*, sont illégitimes, & contraires à l'immunité Ecclésiastique, & qu'à l'avenir il sera dispensé de rien payer. On travaille à la Beatification du Pere *Joseph de la Mere de Dieu*, Fondateur des *Ecoles pieuses*, pour laquelle la Congregation des Rites s'est déjà assemblée plusieurs fois ; & le 9. on commença dans l'Eglise d'*Ara Cœli*, en presence du Pape & du Sacré College, une Octave solennelle à l'honneur de *Ste. Marguerite de Cortone*, qui a été canonisée depuis peu. Le 10. il se tint deux Congregations, l'une sur l'affaire du Cardinal de *Noailles*, & la seconde sur le differend avec le Roi de *Portugal*: on paroît

paroit fort embarassé sur le parti qu'on a à prendre, d'autant que S. M. Portugaise ne fait aucune avance, & qu'on prévoit qu'Elle refusera d'admettre le Légat qu'on se propose d'envoyer à *Lisbonne*, à moins que quelque Puissance ne se rende Médiatrice, & ne se mêle de cet accommodement ; c'est à quoi on souhaiteroit fort engager la Cour de *Madrid*. Le crédit du Cardinal Coscia augmente tous les jours, S. S. lui confiant le secret & la disposition des principales affaires. L'Abbé Baroni est parti pour aller à *Trieste* porter à l'Empereur la fameuse Bulle de la *Croisade* pour la Monarchie de *Sicile*. Le Cardinal Albani, Camerlingue, retourne à *Urbin*, pour faire perfectionner la nouvelle Eglise qu'on y bâtit ; & le Cardinal d'Althan, ci devant Viceroi de *Naples*, se tient toujours à *Frescati*.

IV. Le 13. la Congregation établie sur l'acceptation du Cardinal de Noailles, fut assemblée pendant plus de cinq heures : Le 16. il s'en tint encore une autre sur le même sujet, & le résultat en ayant d'abord été envoyé au Cardinal de Polignac, Son Em. dépêcha sur le champ un Exprés pour le porter à la Cour de *France*. Celle sur le differend entre le *St. Siege* & le Roi de *Portugal*, n'est pas moins occupée ; & ces deux affaires, dont on voudroit voir ici la fin, font la principale attention de cette Cour. Pour tout cela le Pape n'interrompt nullement ses exercices, & S. S. depuis qu'Elle n'est plus dans les remedes, a repris son train de vie ordinaire : C'est tous les jours nouvelle consecration d'Autels, benediction d'Eglises, visite de Monasteres ou d'Hôpitaux : Elle confete Elle même les Ordres toutes les fois que les occasions s'en présentent : les nouveaux Evêques sont la plupart sacrés par les mains, & nulle fonction, soit Ecclésiastique, soit Pastorale, n'échape à sa vigilance & à son zele : le 13. Elle entendit

entendit un très-beau Panegyrique sur la Nativité de la Bienheureuse Vierge, qui fut prononcé par l'Abbé Mancini, celebre prédicateur, & qui fut généralement applaudi. On s'attend à un prochain Consistoire, & à une nouvelle promotion. Le 17. la Bulle de la *Croisade*, accordée à l'Empereur pour la Monarchie de *Sicile*, fut publiée en cette Ville. L'Abbé Scarlati, Agent de la Maison Electorale de *Baviere*, a obtenu de S. S. un Bref d'Eligibilité en faveur de l'Electeur de *Cologne*, pour l'Évêché vacant d'*Osnabruck*.

V. *Naples*. Les grosses pluyes qui tomberent à la fin d'Août, ont extrêmement rafraichi l'air, qui étoit devenu presque insupportable, par les chaleurs excessives qui se sont fait sentir pendant tout l'Été. Le 1. Septembre le Vaisseau de Guerre la *Ste. Barbe* fit voile vers *Trieste*, ayant sous son Convoi quelques Bâtimens Marchands Napolitains, & on apprend que quatre autres Vaisseaux de Guerre de la Religion sont sortis de *Malthe*, pour croiser sur les Corsaires de *Barbarie*, qui désolent par leurs courses les Côtes de ce Royaume. Le Cardinal Pignatelli, Archevêque de cette Ville, étant parfaitement retabli d'une dangereuse maladie qu'il a eu, alla le 12. en ceremonie au Palais, complimenter le Comte d'Almenara, Viceroi provisionnel, qui le lendemain lui rendit sa visite.

VI. *Florence*. Le Grand Duc a fait réponse à la Lettre gracieuse, par laquelle le Roi de France lui a notifié l'heureux accouchement de la Reine son Epouse. Le 4. Septembre le Magistrat de la santé fit publier un Ordre qui rétablit la liberté du Commerce avec l'Etat Ecclésiastique; & les Barrières qui avoient été posées sur la frontiere, en ont été ôtées. Le Grand Duc jouit d'une bonne santé; & le 10. la Grande Princesse partit pour
Prato

des Princes &c. Novemb 1728. 351

Prato avec un cortège de huit Carrosses. Le Pere Pelchioli, Religieux Dominicain, & Prieur du Couvent de la *Minerve*, a été nommé à l'Evêché de *Peschia* qui étoit vacant; & le Comte Canali, Surintendant de la Chambre de S. A. R., prit dernièrement l'habit de Chevalier de *St. Etienne*. On parle sourdement d'un prochain voyage de l'Infant d'*Espagne* Dom Carlos, en *Italie*.

VII. *Genes*. Le 26. Août le Prince Emmanuel de *Portugal* partit pour *Plaisance*, ayant fait un assez long séjour en cette Ville. Le 5. Septembre la communication avec l'Etat Ecclésiastique, qui avoit été défenduë, par raport à la Foire de *Sinigaglia*, fut rétablie, & on supprima en même-tems la quarantaine que les Bâtimens venans de cet Etat, étoient obligés de faire. Le 7. il arriva un Courier extraordinaire de la Cour de *Vienne*, qui s'embarqua aussi tôt pour celle de *Madrid*; & le 16. deux Galeres de *France*, venans de *Tunis*, ayant à bord un Prince de *Saxe*, qui avoit servi en qualité de Volontaire à la dernière expedition des François devant *Tunis* & *Tripoli*, remirent en mer, pour retourner à *Marseille*. Le 18. deux Galeres Genoises étoient à la poursuite de trois Gallottes Barbaresques, qui s'étoient avancées jusqu'à la hauteur de *St. Bonifacio*. On est informé que 4. Vaisseaux de Guerre Maltois croisent aux environs du détroit.

VIII. *Venise*. Un Exprés dépêché de *Munich* apporta le 3. à l'Electrice Douairiere de *Baviere*, qui fait sa résidence en cette Ville, l'agréable nouvelle de la naissance d'un Prince, dont l'Electrice sa Bellefille est heureusement accouchée. La liberté du Commerce avec l'Etat Ecclésiastique vient d'être rétablie tant par mer que par terre: le 7. on ôta les barrières qui avoient été posées sur les fron-

tieres, & les Lazarets, où les Bâtimens venans de ces quartiers, devoient faire quarantaine, ont été fermés. Le 14. Mr. Marc Delfino, Provéditeur de Zantes, fut élevé par le Grand Conseil à la dignité de Sénateur, & Mr. Jérôme Soranzo a été pourvû du Commandement d'une Galere. Mrs. André Cornaro & Pierre Capello, Ambassadeurs Extraordinaires de cette Republique, sont partis pour aller complimenter l'Empereur à Trieste, qui s'y est rendu de Gratz; & on apptend que L. Ex. y étant arrivées le 10. sur les 4. heures de l'après-midi, y furent reçues par le Prince Pio avec beaucoup de distinction; que le lendemain elles eurent leur premiere Audience publique de S. M. I., à laquelle elles furent conduites avec les ceremonies usitées, & que S. M. leur fit un accueil des plus gracieux; que le 12. elles prirent leur Audience de congé, l'Empereur leur ayant fait present à chacun de son portrait enrichi de diamans, & d'une chaine d'or à chacun de leurs Secretaires. Que l'après midi sur les trois heures L. Ex. sortirent de Trieste avec les mêmes ceremonies qui s'y étoient observées à leur arrivée, leur suite étant composée de 200. Seigneurs Vénitiens à cheval, qui les avoient accompagné, non compris leurs propres Gentilshommes & Domestiques. Le 15. L. Ex. arriverent à Venise par terre, & le 17. elles se rendirent au College, pour y faire rapport du succès de leur Commission. Les Lettres qu'on reçoit de Corfou portent qu'on y jouïssoit toujours d'une bonne santé, aussi-bien que sur la Flotte: que la peste avoit absolument cessé à Zantes: que la communication de la Ville avoit été rétablie avec le reste de l'Isle, & qu'il n'y avoit plus aucune aparence de maladie dans les autres Places du Levant dépendantes de la Republique. Le 15. la Fregate St. André fit voile pour

des Princes &c. Novemb. 1728. 353

ces quartiers, chargée de munitions de Guerre, & d'une somme considerable d'argent pour les besoins de la Flotte. Le 20. on fit par ordre du Gouvernement dans l'Eglise de *St. Marc* l'ouverture des prieres publiques, pour rendre grâces à Dieu de ce que la Ville de *Zantes* est entierement delivrée de la maladie contagieuse, & les defences de communiquer avec cette Isle, ont été levées.

IX. *Parme*. Le 7. le Prince Emmanuel de Portugal arriva en cette Ville venant de *Genes*, & se rendit d'abord à *Colorno*, où étoit la Cour. S. A. R. y a été regalée de toutes sortes de plaisirs, & le 13. elle partit pour *St. Donino*, où elle fera quelque sejour auprès de la Duchesse Douairiere de *Parme* sa tante : cette Princesse y fait à present sa résidence, ainsi qu'il est, dit-on, expressément stipulé, par un des Articles de la Convention qui vient d'être faite entre S. A. S. & le Duc Regnant de *Parme*, au sujet de son Douaire, & qui a été menagée par les soins du Marquis de Monteleon, Ambassadeur d'*Espagne*, & du Ministre de l'Empereur.

X. *Milan*. Le Comte de Daun, Gouverneur General de cet Etat, s'est tenu avec sa famille pendant le mois d'Août, & une partie de celui de Septembre, dans la maison de plaisance de *Niguarda*. S. Ex. a reçu ordre de l'Empereur, d'assembler son Conseil, & d'y ajouter deux nouveaux Membres du nombre des Sénateurs de *Milan*, pour delibérer sur l'affaire des Monoyes, & sur les remontrances des Négocians, au sujet du dernier Reglement publié, qui, à ce que l'on prétend, cause la grande rareté d'especes dont on se plaint en ce Pays. Le Prince Emmanuel de Portugal est attendu ici de *Pavie*, où S. A. R. est allée *incognito*, voir le Corps de *St. Augustin*, qui a été découvert de-

puis peu dans l'Eglise Cathedrale. Le 12. S. Ex. le Comte de Daun revint de *Niguarda* avec toute sa famille, & depuis son retour on a fait partir 600. hommes de recrues Italiennes, qui doivent se rendre en *Hongrie* par le *Mantouan*. Il est arrivé ici 200. Ballots à l'adresse du Marquis de Monteleon, Ambassadeur d'*Espagne* dans les Cours d'*Italie*, & S. Exc. reçut, dit-on, dernièrement une remise de cent mille pistoles de la Cour, ce qui fait augmenter le bruit de la venue de l'Infant Don Carlos en ce pays.

XI, *Turin*. La Reine qui mourut ici le 26. Août dernier, dans la cinquante-neuvième année de son âge, étoit une Princesse d'un rare mérite, ce qui la fait extrêmement regretter de tout la Cour. Elle étoit fille de Philippe I. Duc d'Orleans, frere unique du feu Roi de *France* Louis XIV. & d'*Henriette* d'*Angleterre* sa premiere Epouse: Elle se maria le 9. Avril 1684. avec le Roi de *Sardaigne* Regnant, dont elle a eu deux Princes & trois Princesses; sçavoit *Victor Amedée*, mort le 23. Mars 1715. dans la seizième année de son âge, & le Prince de *Piémont*, ci-devant Duc d'*Aoste*, qui vit encore, & qui a succédé au titre de feu son frere aîné. Les Princes sont, *Marie Adelaide*, qui épousa le 7. Septembre 1697. le Duc de *Bourgogne*, pere du Roi de *France* Louis XV. à present Regnant; cette Princesse mourut le 12. Fevrier 1712. La seconde étoit morte dès le 5. Août 1690. en bas âge, & la troisième, qui épousa le 11. Septembre 1701. le Roi Philippe V. Regnant d'*Espagne*, mourut pareillement le 14. Fevrier 1714. Immédiatement après la mort de la Reine le Roi se rendit dans l'Appartement de la Princesse Epouse du Prince de *Piémont* son fils, à laquelle il dit la larme à l'œil, *Ma chere fille, vous serez*

des Princes &c. Novemb. 1728. 355

deformais toute ma consolation. S. M. lui fit present de tous les bijoux de la défunte Reine, & se retira ensuite à la *Venerie*, jusqu'à ce que tout soit prêt pour la ceremonie des Funerailles, & le grand deuil. Le Pape a accordé la liberté de faire reciter l'Office du Bienheureux Amedée, de l'illustre Maison de *Savoie*, dans toute l'étendue des Etats de S. M.; & en cette consideration tous les Habitans de *Sardaigne*, tant Ecclesiastiques que Seculiers, ont été déchargés par ce Prince des nouvelles Taxes qui leur avoient été imposées. On dit aussi que S. M. va acheter pour 200. mille écus la Place du Theatre *Polì* à *Rome*, afin d'y faire bâtir une Eglise pour les Sujets de ce Royaume. L'Evêque de *Vercell* est mort; c'est un Evêché d'un revenu très-considerable. L'Archevêque de cette Ville de *Turin* s'étant mêlé d'écrire à la Cour de *Rome*, contre les conditions de l'accommodement conclu en dernier lieu entre le St. Siege & le Roi; & les copies de ces Lettres ayant été renvoyées à S. M., ce Prélat s'est absenté de son Diocèse, où il n'a laissé qu'un Vicaire à sa place; mais on ne dit pas s'il s'est retiré de son mouvement, ou s'il en a reçu l'ordre de la Cour. La Princesse de *Piémont* avance heureusement dans sa grossesse.

XII. *Suisse.* Une preuve sensible des menagemens que la Couronne de *France* veut conserver pour le Corps Helvetique, est que sur les instances des Loiables Cantons, cette Cour vient de donner une entiere satisfaction aux Sujets *Suisses* & à ceux de la Republique de *Geneve*, sur les pertes qu'ils ont souffertes par raport au *Visa* des Actions, aux Billets de Banque, & à la difference des Monnoyes qui avoit alors cours en *France*. Ce seroit aussi une justice à rendre à toutes les autres Nations

qui se sont trouvé envelopées dans ce malheureux systême ; Aussi dit-on que les Ministres de quelques Puissances étrangères ont hasardé là-dessus des représentations ; sçavoir, si elles auront un aussi heureux succès. On va commencer à lever du monde dans les Cantons Catholiques Romains pour le service du Roi d'Espagne, S. M. Cath. ayant, dit-on, dessein d'augmenter de dix mille hommes les Troupes qu'Elle a déjà sur pied.

A R T I C L E I V.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en FRANCE, depuis le mois dernier.

I. **F**ontainebleau. Le Roi se plait beaucoup dans ce séjour : la saison est belle, la chasse y est abondante, & S. M. qui aime cet exercice, a de quoi satisfaire ici son inclination. Le 4. Septembre on tua deux Cerfs qui étoient d'une grosseur & d'une grandeur extraordinaires. La Comtesse de Toulouse a eu quelques accès de fièvre à sa Maison de *Rivieres* : le Duc d'Orleans vint le 5. lui rendre visite, & le Roi lui a envoyé Mr. Dodart, son premier Medecin : Le Marquis de Montmorin, Gouverneur de ce Château, a aussi été malade à l'extrémité. Le 6. le Duc de Bourbonville, premier Plénipotentiaire du Roi d'Espagne, revint de *Paris* : le lendemain, arriva le Comte de Sintzendorff, premier Plénipotentiaire de l'Empereur, & Leurs Exc., & les Ministres des autres Puissances Contractantes, ont depuis renoué leurs conférences avec le Cardinal de Fleury sur la pacification de l'*Europe*. Le Duc de Richelieu, qui occupe un Apartement dans le Château, en ayant offert une partie au Comte de Sintzendorff pour lui & pour six personnes de sa suite, S. Ex. l'a
accepté,

des Princes &c. Novemb. 1728. 357

accepté, & le reste de ses Domestiques logé dans le Bourg. Le 9. Mr. Maffey, Ambassadeur Extraordinaire du Roi de *Sardaigne*, se rendit en ceremonie & en long manteau, à l'Audience du Roi, auquel il notifia la mort de la Reine de *Sardaigne*, ayeule de S. M.; & on fait les préparatifs pour le grand deuil que la Cour va prendre à cette occasion. L'Abbé de la Vieuville prêta dernièrement le serment de fidelité entre les mains du Roi, pour l'Evêché de *Bayonne* dont il vient d'être pourvû, & le Prince de Boüillon, pour le Gouvernement de la Haute & Basse *Auvergne*. Le 12. S. M. prit un petit deuil pour la mort du Duc d'*York*, Evêque d'*Osnabruck*, oncle du Roi de la *Grande Bretagne*.

II. La Reine se tient à *Versailles*, jusqu'à ce que sa santé lui permette d'aller joindre le Roi. Le 5. S. M. parut dans sa Chapelle, pour la premiere fois depuis ses couches, & y entendit la Messe, qui fut celebrée par l'Evêque Comte de *Châlons*, son premier Aumônier. Le Roi Stanislas & la Reine son Epouse y gardent l'*incognito* depuis leur arrivée: cependant L. M. mangent tous les jours à la table de la Reine leur fille; & il y a une autre table servie pour la Princesse Jablonow-kileur parente, qui les a accompagné dans leur voyage, & pour les autres Dames & Seigneurs de leur suite. Le 7. la Reine eut un violent accès de fièvre: un épanchement de Bile survenu à cette Princesse, la menaçoit d'une jaunisse, qui heureusement a été dissipée par quelques médicamens donnés à propos; & pendant l'indisposition de S. M. deux Pages partoient tous les jours, l'un le matin, & l'autre le soir, pour aller à *Fontainebleau* porter des nouvelles de l'état de sa santé. Le 11. le Roi Stanislas alla à *Chailly*, Village situé à l'entrée de

la Forêt de *Fontainebleau*, pour s'y aboucher avec le Roi, n'ayant à sa suite que deux Gentilshommes, deux Pages, & un Valet de Chambre. S. M. y trouva le Cardinal de Fleury, Mr. le Gardedes sceaux, le Duc de Charost, & Mr. d'Harlay, Intendant de *Paris*, qui eurent l'honneur de la recevoir, & de diner avec Elle. L'après midi le Roi s'y étant aussi rendu, le Roi Stanislas l'alla recevoir à la portiere de son Carosse, l'embrassa très-tendrement, & s'étant placé à sa gauche, L. M. passerent ensemble dans une chambre, où Elles eurent un entretien d'environ une heure, après lequel le Roi Stanislas prit congé du Roi qu'il reconduisit jusqu'à sa voiture, & qui retourna en chassant à *Fontainebleau*. Ce Prince reçut ensuite la visite du Comte de Sintzendorff, du Duc de Bournonville, & de plusieurs personnes de distinction; le soir il alla coucher à *Petitbourg* chez le Duc d'Antin, & revint le lendemain à *Versailles*. Le 15. après avoir pris congé de la Reine, qui pour lors commençoit à se rétablir de sa dernière indisposition, S. M., la Reine son Epouse, & la Princesse Jabionowski, partirent ensemble pour retourner au Château de *Menars*, où Elles sont à present leur résidence, pendant qu'on répare le Château de *Chambor*.

III. On n'a rien à dire du Congrès de *Soissons*; aussi ne s'y passe-t-il rien qui merite d'être rapporté. Les Ministres y sont dans l'inaction, la plupart se tiennent à la Campagne, & peu ou point de conférences. C'est à *Fontainebleau*, depuis que le Roi y est arrivé, que les affaires se négocient, par les premiers Plénipotentiaires de l'Empereur & du Roi d'*Espagne*, par ceux d'*Angleterre* & d'*Hollande*, qui s'y rendirent au commencement de ce mois, & par le Cardinal de Fleury &

les

les Ministres de S. M. Les conférences sur la pacification générale de l'*Europe*, n'y discontinuent point, mais le secret y est si exactement gardé, que ce que l'on en apprend, n'est que par des bruits de Ville, sur lesquels on ne peut jamais faire de fond assuré. Il est cependant certain qu'il y a eu une Trêve de 14. ans proposée, mais qui n'a pas été acceptée par les Cours de *Vienne* & de *Madrid*. Ainsi nouveaux projets à méditer, sur lesquels on doit attendre le consentement des Cours : nouvelles difficultés à aplanir; nouveaux Couriers à envoyer, & nouvelles instructions à recevoir. Telle est, à ce que l'on peut entrevoir, la situation présente des affaires du Congrès. On se flatte néanmoins toujours qu'elles auront une heureuse issue, & c'est avec assez de vraisemblance, sur ce qu'on remarque une parfaite harmonie entre tous les Ministres, & que les Puissances semblent se prêter de concert à un accommodement, pour peu qu'on trouve les moyens de concilier leurs intérêts réciproques; c'est à quoi le Cardinal de Fleury porte, dit-on, toutes les attentions.

IV. Le Roi a diminué les Tailles de 4. millions, & on a envoyé des Lettres circulaires à tous les Intendants des Provinces du Royaume pour se régler à l'avenant, dans la prochaine répartition qui s'en fera. Mr. d'Angervillers, Ministre des Guerres, a fait un nouveau Règlement pour la livraison des fourrages & du pain de munition, qui sera, dit-on, fort avantageux au Roi & aux Troupes, & S. M. vient de supprimer les droits d'Entrée dans la Ville de *Paris* sur plusieurs espèces de consommation & denrées. Les Finances du Royaume sont, à ce que l'on assure, à présent sur un si bon pied, que les revenus excèdent la dépense: la plus grande partie de ce qui étoit dû est payé,

payé, & on compte que le tout sera acquité avant la fin de cette année; de sorte que S. M. pourra épargner plusieurs millions l'année prochaine, pour en faire un fond de reserve. Le 12. le Roi rendit visite à la Comtesse de Toulouse, qui est incommodée à *Rivieres*: le Prince de Dombes & le Comte d'Eu, fils du Duc du Maine, eurent ce jour-là l'honneur de souper à la table de S. M.; & le Duc de Richmond, Seigneur Anglois, qui voyage, lui ayant été présenté par Mr. Walpole, Ambassadeur du Roi de la *Grande-Bretagne*, en fut très gracieusement reçu. Les Secretaires d'Etat, dont les uns étoient à la campagne, & les autres à *Paris*, sont revenus ici. Le Roi a accordé des Lettres de Noblesse à Mr. Chirac, fils du premier Medecin de Mr. le Duc d'Orleans; & le Marquis de Plelo part pour son Ambassade de *Dannemarc*, à laquelle il a été nommé. On fait un magnifique Phaëton à 6. places, afin que S. M. puisse chasser plus commodément, & en meilleure compagnie. L'ouverture des Etats de *Bretagne* est remise au mois d'Octobre.

V. On confirme que la Cour, par une distinction particuliere, & sur les instances des Louïables Cantons, a fait dédommager les Sujets de *Suisse* & de la République de *Geneve*, des pertes qu'ils ont souffertes par le *Visa*, les Billets de Banque, & la Monnoye qui avoient cours alors en *France*; & que sur cela les Ministres de l'Empereur & du Roi de la *Grande Bretagne*, ont fait dresser des états des prétentions des Sujets de L. M., pour en solliciter le remplacement. Le 19. toute la Cour prit le grand deuil pour la mort de la Reine de *Sardaigne*, & les Apartemens du Roi & de la Reine ont été tendus de violet à *Fontainebleau* & à *Verfailles*; Le Comte de Sintzendorff,
premier

des Princes &c. Novemb. 1728. 361

premier Ambassadeur Plénipotentiaire de l'Empereur, a aussi fait draper de noir les Carrosses, & habiller de même les Pages & autres Domestiques. Le Roi ayant résolu d'aller rendre visite à la Reine, on envoya le 20. divers Détachemens des Gardes du Corps se poster sur la route, & le 21. sur le midi. S., M. accompagnée du Cardinal de Fleury, des Ducs de Villeroi de la Roche-Foucault, de la Tremouille & de Charost, partit pour *Verfailles*, où Elle arriva le soir à six heures, & après y avoir passé la nuit, S. M. revint le 22. à *Fontainebleau*, sans s'être arrêtée à *Petit-bourg*. Le Roi a gratifié d'une pension de 5000. livres & d'une Place de Grand Croix de l'Ordre Militaire de *St. Louis*, le Comte de Feuquieres, Capitaine de Vaisseau, & ci-devant Gouverneur de la *Martinique*; & le Regiment d'Infanterie de *Bourgogne* a été donné au Marquis d'Heronville, Brigadier, & le plus ancien Colonel Reformé. Depuis que la Comtesse de Toulouse est rétablie de sa dernière indisposition, le Roi va régulièrement deux fois la semaine à *Riviere* comme ci-devant. Il doit se tenir dans peu un nouveau Conseil de Conscience, & le Cardinal de Bissy est revenu ici pour y assister.

VI. Madame la Duchesse de Bourbon douairière arriva le 24. à *Fontainebleau*, pour y passer quelques jours, après lesquels elle ira à *Bellegarde* chez le Duc d'Antin: S. A. S. a acheté pour 30000. écus de petits diamans pour garnir un riche habit en broderie d'or & d'argent, auquel elle fait travailler actuellement. Mademoiselle de Sens, Sœur du Duc de Bourbon, se fait préparer un Appartement dans le Couvent des Religieuses Benedictines du Fauxbourg *St. Germain*, où cette Princesse a dessein d'aller passer quelque tems en retraite.

traite. On apprend de *Verfailles* que la Reine recouvre de jour à autre ses premières forces ; que *Meldames de France* les trois filles jouissent d'une parfaite tanté ; & que le 27. Elle alla prendre le divertissement de la promenade au *Mont-Valerien*. On s'attend que S. M. fera dans peu en état de se rendre à *Fontainebleau*, auquel cas la Cour y restera, dit-on, jusqu'au 29. Novembre. Mr. Grimaldi, Envoyé extraordinaire de *Genes*, est parti pour aller à *Londres* complimenter de la part de la République, le Roi & la Reine de la *Grande-Bretagne* sur leur avènement à la Couronne. Les chaleurs excessives qu'il a fait en ce Pays, ont été moderées par de douces pluyes qui tomberent à la fin de Septembre.

VII. Le 25. le Duc de Bournonville, Ambassadeur Plénipotentiaire du Roi d'*Espagne*, reçut un Courier de *Madrid*, & un autre le 26. ; avec la réponse de S. M. Cath. au projet de Treve qui lui avoit été envoyé. On a aussi reçu celle de l'Empereur sur le même projet, qui n'a été accepté ni par l'une, ni par l'autre de ces Puissances. Il y a eu là-dessus plusieurs conférences entre le Cardinal de Fleury & les Ambassadeurs Plénipotentiaires, & ces Ministres en ont informé leurs Cours par divers Exprés. Il est certain que le Duc de Bournonville retourne à *Madrid*, où S. Ex. ne restera, dit-on, que deux mois : Mr. Horace Walpole, Ambassadeur du Roi de la *Grande-Bretagne*, part pour *Londres* avec Madame son Epouse ; & on croit que le Comte de Sintendorff ira aussi faire un tour à la Cour de *Vienne*. Pendant l'absence de ces Ministres, on ne laissera pas de traiter de la Paix generale sur un nouveau plan, sur lequel les Ambassadeurs Plénipotentiaires qui restent ici, attendent des instructions, & le Congrès subsistera toujours à *Soissons*. Le 28. on reçut encore un nouvel Exprés de la

Cour d'*Espagne*, avec des dépêches dont le contenu n'a pas été publié. Le 1. Octobre le Duc de Bournonville partit pour *Madrid*; mais S. Ex. laisse ses Equipages à *Paris*. Ce jour-là le Comte de Sintzendoiff celebra par une fête magnifique, que S. Ex. donna aux principaux Seigneurs de la Cour, l'anniversaire de la naissance de l'Empereur son Maître, qui entra dans sa quarante quatrième année.

VIII. On fait revivre l'ancien projet d'un Canal de communication en *Bourgoigne*, entre la *Seine* & la *Saone*, qui commencera à quatre lieues au dessus d'*Auxerre*; & le Roi vient, dit-on, d'accorder pour cela un Octroi. Les conférences entre les Ministres de S. M., & ceux des Puissances étrangères, ne sont pas interrompues par le départ du Duc de Bournonville pour *Madrid*, où S. Ex. doit rester deux mois: cependant on ne croit pas que rien puisse se conclure avant son retour: Mr. Horace Walpole, l'un des Ambassadeurs du Roi de la *Grande Bretagne*, partit aussi le 2. pour *Londres* avec Madame son Epouse qui doit y faire ses couches. Le Roi lit depuis quelque tems avec beaucoup de plaisir & d'attention l'Histoire Romaine en six volumes par l'Abbé de Fontaines. La Reine qui se porte bien, alla dernièrement se promener en Carosse de *Versailles* à *St. Cloud*, où Elle vit le jeune Duc de Chartres, & deux jours après, à *Maisons*, chez le Président de ce nom. Le départ de cette Princesse est fixé au 9. qu'Elle ira coucher à *Petitbourg*, & le lendemain à *Fontainebleau*; mais S. M. fait état d'aller auparavant à *Paris* faire ses devotions dans l'Eglise Cathedrale de *Nôtre Dame*, & devant la Chasse de *Ste. Genevieve*, pour remercier Dieu de son heureuse délivrance, & demander par ses prieres la Naissance d'un

d'un Dauphin. Voici le Mandement que le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris vient de faire publier pour le même sujet dans toute l'étendue de son Diocèse.

LOUIS-ANTOINE DE NOAILLES, &c.

LA Naissance d'un Dauphin est un objet si important pour tout le Royaume, que nous ne saurions faire trop d'instances & trop d'efforts auprès de Dieu pour l'obtenir ; si ce bien si nécessaire à l'Etat, ne nous a point été accordé jusqu'ici, c'est pour nous engager à le demander avec plus d'ardeur, & avec des dispositions plus saintes. Lorsque Dieu diffère, dit St. Augustin, d'exaucer les desirs les plus justes, ce n'est pas qu'il méprise & qu'il rejette nos prières, mais il veut par ces délais salutaires, instruire & éprouver ceux qui prient. Il veut par cette conduite nous apprendre à dépendre de lui comme du Souverain Maître de tous les biens, qui les dispense comme il lui plaît ; & dans les tems que sa sagesse a marqué, nous rendre ses bienfaits, plus recommandables & plus précieux ; ne nous pas exposer à oublier avec ingratitude, ce que nous aurions obtenu avec trop de facilité ; exciter par le délai même, la ferveur de nos Prières & la persévérance de nos desirs, & nous rendre par-là nous-mêmes plus capables de recevoir les dons qu'il nous prépare, & d'en faire un bon usage.

La Reine pénétrée de ces sentimens, n'attend que le rétablissement de ses forces, pour venir dans notre Eglise Metropolitaine, offrir à Dieu ses vœux, qui sont ceux de toute la France. Sa Majesté desire que vous joigniez vos prières aux siennes, pour faire à Dieu cette sainte violence qui lui est si agreable, & toujours si puissante auprès de lui.

C'est

des Princes &c. Novemb. 1728. 365

C'est dans ces vûës , & pour nous conformer aux pieuses intentions du Roi que Nous ordonnons des Prières publiques dans nôtre Diocèze , afin de demander un Dauphin, qui soit la consolation du Roi & de la Reine, l'esperance de ce grand Royaume, qui puisse être un jour l'imitateur & l'heritier des vertus de ses Peres, & qui après avoir appris long tems à gouverner sous nôtre Auguste Monarque, formé par ses instructions & par son exemple, mette comme lui toute sa gloire, à faire servir Dieu, à proteger l'Eglise, à maintenir la Religion dans toute sa pureté, à rendre ses peuples heureux par sa sagesse & par sa clemence, & à meriter la Couronne du Ciel, en faisant regner sur la terre la justice & la paix.

A ces causes, après en avoir conseré avec nos venerables Freres les Doyens, Chanoines & Chapitre de nôtre Eglise Metropolitaine, Nous commencerons Mardi prochain cinquième du present mois par une Messe solemnelle en nôtre dite Eglise, les Prières de quarante heures, qui y seront continuées les deux jours suivans, avec exposition du très-saint Sacrement; & qui ensuite se feront dans les autres Eglises, selon l'ordre qui sera marqué. Et le Dimanche suivant dixième de ce mois, ou le Dimanche d'après la reception de nôtre present Mandement, se fera dans toutes les Eglises designées, tant de la Ville que du Diocèze, un Salut solemnel avec exposition du Très Saint Sacrement, où après les Vêpres du Saint Sacrement, on chantera le Pseaume Exaudiat, du 6. ton. C. *ψ.* Benedicatur Domus servi tui Regis, Domine Deus. *Rz.* Benedictione tuâ in sempiternum. L'Oraison, Rex sæculorum intitulée, ad poscendum Delphinum, l'Antienne de la sainte Vierge, Sub tuum præsidium. *ψ.* Benedicta tu, &c. Oraison, Deus qui salutis æternæ, l'An-

tiens

tienne de saint Louis, Faciet tibi. Ψ . Thronus ejus. *Oraison*, Deus qui beatum, l'Antienne de la Paix, Da pacem. Ψ . Fiat Pax, &c. *Oraison*. Deus à quo sancta desideria.

A commencer Lundi prochain quatrième de ce Mois, jusqu'au premier Dimanche de l'Avent exclusivement, tant en nôtre Eglise Metropolitaine, que dans toutes les autres Eglises & Chapelles, même particulieres ou Domestiques de la Ville & du Diocèse, on dira à toutes les Messes qui s'y célébreront (excepté à celles des Morts) les Collecte Secrete & Postcommunion que nous avons fait dresser à cet effet, pour être inserées dans notre Missel, avec le titre, Ad poscendum Delphinum.

Nous exhortons tous les Fideles de nôtre Diocèse, de joindre à ces Prières publiques, des Prières particulieres, avec toutes les œuvres de charité & toutes les pratiques de pieté qui conviendront à leur condition. Nous leur recommandons de redoubler leurs vœux pour la personne sacrée du Roi, pour celle de la Reine, pour la Famille Royale, pour le maintien & l'accroissement de la Foi Catholique, pour le parfait rétablissement d'une entiere union dans le Clergé, & parmi tous les Fideles. SI MANDONS &c.

IX. Paris. Le Parlement finit le 7. Septembre ses séances, & c'est le Président le Pelletier qui préside actuellement à la Chambre des Vacations. Il s'étoit formé en cette Ville une bande de Voleurs, dont environ 50. sont déjà dans les prisons du Châtelet, Leur chef nommé Nivet, qui se proposoit pour modele le fameux *Cartouche*, convient d'avoir assassiné lui seul dix personnes, & a déclaré quantité de ses complices, dont plusieurs ont pris la fuite; mais les ordres qu'on a envoyé dans les
Provin-

Provinces du Royaume pour les découvrir, sont surpris, qu'on espere extirper dans peu cette bande de Brigands qui étoit fort nombreuse. On a aussi saisi un Orfevre qui avoit entrepris d'acheter l'Argentierie qu'on voloit dans les Eglises, & de la refondre; & la Maîtresse de Nivet qui a été arrêtée, s'est trouvé chargée de quantité de bijoux, avec 25. mille livres en Billets de change volés, dont elle n'avoit pû exiger la valeur. Le jugement de leur Procès est renvoyé à la *Tournelle*, & Mr. Lambelin, Conseiller; en est Rapporteur. Le 19. la Duchesse Douairiere d'Orleans revint de l'Abbaye de la *Magdelaine de Tresnel* au Palais Royal avec les Princes ses filles; & le 20. la jeune Reine douairiere d'*Espagne* vint lui rendre visite. Le Duc & la Duchesse de Bourbon sont toujours à *Chantilly*, où grand nombre de Seigneurs & de Dames vont journellement leur faire la cour, & L. A. S. vinrent dernièrement ici voir la representation de l'*Opera*. On apprend que la nuit du 16. au 17. le Couvent des Cordeliers de la Ville de *Peronne* en *Picardie*, qui venoit d'être nouvellement bâti, fut réduit en cendres par accident, avec l'Eglise & la belle Bibliothèque. Le Roi a nommé les Commissaires suivans pour examiner tous les médicamens qui seront composés à l'avenir en cette Ville, sçavoir, Mrs. Dodart, Helvetius, Sylva, & Vernage, Docteurs en Medecine de la Faculté de *Paris*; Mrs. Maréchal & la Peronnie, Chirurgiens de S. M., & les Srs. Bolduc & Geoffroy, de l'Academie Royale des sciences, & Apoticaire.

X. Le 4. Octobre la Reine vint de *Verjailles* en cette Ville, avec un nombreux cortège & de magnifiques livrées, pour accomplir le vœu qu'Elle avoit fait devant l'Image de la Bienheureuse Vierge,

& la chafse de *Ste. Genevieve*, qui avoit été découverte dès le 1. du mois; & S. M. qui avoit quitté le deuil pour ce jour-là, portoit un habit couleur de rose tout parsemé de brillans: Elle fut reçue & complimentée à la porte de St. Honoré par le Magistrat en corps; & le Duc de Gèvres, comme Gouverneur de la Ville, lui en presenta les clefs dans un Bassin de Vermeil doré. S. M. étant entrée, se rendit à l'Eglise Cathedrale de *Nôtre Dame* à travers une foule inexprimable de peuple qui étoit posté le long des Quays par où passa S. M., & auquel on jeta des especes d'argent pour la valeur de 30. mille livres. Le Cardinal de Noailles à la tête de son Clergé, la reçut à la porte de l'Eglise, & l'ayant conduite sur une espee de Trône qu'on avoit élevé dans le Chœur, S. Em. celebra la Messe au grand Autel. S. M. entra ensuite dans la Chapelle de la Bienheureuse Vierge, où Elle reçut la Communion, & passa dans le Palais Archiepiscopal, où Elle ne s'arrêta que pour prendre un boüillon. De là S. M. alla à l'Eglise de *Ste. Genevieve*, dont la chafse étoit découverte, & y ayant fait ses prieres, S. M. défila avec toute sa suite le long de la rue *St. Jacques*, sortit de la Ville par la porte de la Conference, & alla dîner au Château de la *Mentre*. Le soir Elle retourna à *Versailles*. Le départ de cette Princesse pour *Fontainebleau*, est fixé au 9., à moins que quelque accident imprévu ne le fasse differer. On voit en cette Ville deux Lettres de Mr. l'Evêque de *Montpellier*, adressées au Roi qui font beaucoup de bruit, & toujours dans le stile ordinaire à ce Prélat.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE , depuis le mois dernier.

I. **G**ratz. Pendant l'absence de l'Empereur qui est à *Trieste*, la plupart des Seigneurs de la Cour sont allés vaquer à leurs affaires domestiques: le Prince Joseph de Lichtenstein est retourné à sa résidence ordinaire de *Felsbourg*, & le Comte de Harteck, Grand Veneur, le Comte de Tarrouca, Ambassadeur de *Portugal*, & le Baron de Berkentin, Envoyé de *Dannemarc*, partirent dernièrement pour *Vienne*. L'Imperatrice reste à *Gratz* jusqu'au retour de l'Empereur, du voyage qu'il est allé faire en *Istrie*, & qui sera pour la fin du mois de Septembre. On ne doute plus que ce qui l'a occasionné, ne soit le projet formé par S. M. d'assurer le Commerce étranger, & particulièrement celui du *Levant*, dans ses Pays Hérités, & de mettre la Marine en état de le pousser avec succès. Le 2 il arriva un Exprés du Comte de Sintzendorff, premier Ambassadeur Plénipotentiaire de S. M. au Congrès de *Soissons*, avec des dépêches sur lesquelles il se tint d'abord une Conférence, & que M. Bartensteyn, l'un des Secretaires d'Etat, porta ensuite à l'Empereur à *Trieste*. Mr. Albreth, nommé depuis peu Résident de S. M. à la Cour de *Portugal*, est venu ici recevoir ses dernières instructions, & va partir pour *Lisbonne*. On apprend que dans la Ville d'*Oedembourg* dans la *Basse-Hongrie*, il y eut le 17. une Eglise & 140. maisons brûlées.

II. Le 25. au soir l'Empereur revint de *Fiume* & de *Trieste* en parfaite santé, & le 1. Octobre il y eut à *Graz* une magnifique fête à l'occasion de l'anniversaire de la Naissance de S. M. Imp. qui entra ce jour-là dans sa quarante-quatrième année. La Cour fait état de partir le 6. pour *Neustat*, où elle s'arrêtera pendant quelques jours pour prendre le divertissement de la chasse du Sanglier. La Serenissime Archiduchesse qui est restée à *Vienne* a ordre d'y venir à la rencontre de L. M., qui se rendront de là à *Vienne* par *Halbturn*. On attend les voitures qui doivent servir au transport des Bagages, & le Comte de *Collowrat*, avec 150. mille florins, pour fournir aux frais du voyage. Le Comte de *Windisgratz*, second Plénipotentiaire de S. M. au Congrès, n'ira, dit on, à *Soissons* qu'après le retour du Comte de *Sintzendoiff* qui en est attendu; & le Comte de *Harrach* part pour aller prendre possession de la Viceroyauté de *Naples*. On a publié un Mandement de S. M. Imp. qui convoque une Diette generale des Etats d'*Ostfrise*, & qui accorde une amnistie à tous les Sujets déobéïssans de ce Duché, & qui ont eu part aux derniers troubles.

III. *Vienne*. Les Directeurs de la Compagnie Orientale établie en cette Ville, après diverses conférences tenuës sur les moyens de faire fleurir leur Commerce, sont convenus de ne plus faire venir par le *Danube* les Marchandises qu'ils tiroient de *Constantinople*, tant à cause du danger qu'il y a de remonter ce Fleuve, que des nouveaux droits établis par les Turcs en divers lieux & passages; mais de les faire venir à *Vienne* par *Trieste*, où ils ont déjà fait faire des remises considerables d'argent, pour les employer à pratiquer des chemins commodes pour le transport. Plusieurs Ingenieurs ont

requ

reçu ordre d'examiner ce qu'il convenoit de faire pour cela. On est aussi, dit on, convenu de fournir à l'Espagne une quantité de vis argent suffisante, & de le transporter de Trieste à Cadix. Le Comte de Tarrouca, Ambassadeur de Portugal, n'attend que le retour de la Cour, pour faire ici son entrée publique. Mr. D'ahlman, nommé Résident de l'Empereur à la Porte, où il va relever Mr. Dierling, alla le 4. rendre une visite de cérémonie à l'Aga Turc qui est logé dans le Fauxbourg de Leopold, & le lendemain cet Aga le vint voir à son tour. Le 5. Mr. Dahlman le régala splendidement à sa maison de plaisance, & partit le 7. avec toute sa suite pour se rendre par eau à Orsova, d'où il continuera par terre son voyage de Constantinople. Le Conseil privé s'assembla le 9. dans le Palais Impérial. On assure que divers Princes de l'Empire ont fait de grosses remises d'argent à la Cour de Vienne, & que les neuf Bataillons de Troupes Imperiales qui sont dans les Pays Hérititaires, ont ordre de se tenir prêts à marcher vers les Pays Bas Autrichiens.

IV. Le 14. fête de l'Exaltation de Ste. Croix, l'Imperatrice Douairiere Amelie, comme Grande Maitresse de l'Ordre de la Croix de St. Jean de Jerusalem, assista le matin & l'après midi avec les Dames dudit Ordre, au service divin, qui fut célébré par le Cardinal de Colonitz, Archevêque de cette Ville, dans l'Eglise de la Maison Professe des Jesuites: S. M. y fit une promotion de 19. nouvelles Chevalieres; & le Pere Ignace Buttermans y prononça un éloquent Discours, convenable au sujet. Ce jour-là l'Archiduchesse Marie-Anne, seconde fille de L. M. Imp., étant entrée dans sa onzième année, S. A. S. reçut les compliments de toute la Noblesse, & fraita ensuite onze pauvres

filles à dîner, auxquelles elle fit quelques presens, Le 13. le Prince Eugene de Savoye partit pour Gratz, & fut suivi le 15. par le Comte de Schonborn, Vice Chancelier de l'Empire. Diverses autres personnes de distinction se préparent à s'y rendre, pour se trouver à l'arrivée de l'Empereur à son retour de Trieste. Les Etats d'Hongrie, toujours assemblés à Presbourg, avoient nommé une Députation pour aller faire quelques représentations à l'Empereur, mais ces Députés ont reçu ordre de rester à Presbourg, & la Diette va, dit-on, être encore prorogée pour trois mois. Le Comte Guy de Staremberg, en vertu de la Commission dont il étoit chargé, a diminué les nouveaux droits sur les Marchandises étrangères, de sorte que la plupart des Négocians ont retiré les effets qu'ils avoient laissés à la Doüane. Le 20. on commença les Vendanges en deçà des Lignes, le 22. au delà, & le 24. dans les Montagnes.

V. Le Conseil Aulique vient de rendre deux Sentences interlocutoires contre le Roi de la Grande-Bretagne, comme Duc de Saxe-Lauenbourg, en faveur de la Maison d'Anhalt-Dessau, de la Duchesse de Toscane, & des Princesses de Bade-Bade, touchant la succession féodale & allodiale de ce Duché, dont elles prétendent être les uniques héritières. Le Marquis Carriera, General Espagnol, a été mis aux arrêts, étant convaincu d'avoir parlé & écrit contre le service de l'Empereur, & au disadvantage du Conseil d'Espagne, & le 27. il fut transféré sous bonne escorte au Château de Spielberg en Moravie, où il est condamné à une prison perpétuelle: ce Seigneur, qui a servi l'Empereur pendant la dernière Guerre, a déjà, dit-on, été pendant plusieurs années prisonnier en Espagne pour le même sujet. Le 28. on fit partir pour Gratz

Les chariots qui doivent servir au transport des Bagages de la Cour, qui sera ici pour le 10. ou le 12. Octobre; & le Comte de Collowrat s'y est aussi rendu avec cent cinquante mille florins, pour être employés aux frais du voyage. L'Empereur a envoyé ordre dans la *Stirie*, la *Carinthie*, & les autres Provinces voisines, d'y percer des grands chemins pour la commodité de Commerce, que la Compagnie Orientale établie à *Vienne*, se propose de faire au *Levant* par *Trieste* & *Fiume*, Ports situés en *Istrie* sur la Mer Adriatique; & la même chose va se faire dans la Haute & Basse *Autriche*.

VI. *Ratisbonne*. Le Duc de *Wurtemberg* & l'Evêque de *Constance*, Commissaires de l'Empereur, pour l'exécution de l'affaire de *Zwingenberg*, ont, dit-on, fait signifier à l'Electeur Palatin le délai de deux mois que S. M. Imp. lui a accordé pour se soumettre à ses ordres, avec menaces, en cas de refus, d'entreprendre le 4. du mois de Novembre prochain l'exécution dont il s'agit, par la force des armes. On a commencé à repater les Fortifications endommagées du Fort de *Kell*, à la faveur des eaux du *Rhin* qui sont fort basses.

VII. *Palatinat*. L'Electeur recouvre de jour en jour ses forces. L'Evêque d'*Augsbourg* a fait quelque séjour à *Schwetzingen*, & l'Electeur de *Treves* qui s'y étoit aussi rendu, part pour *Ewangen*. L'affaire de *Zwingenberg* est toujours au même état, mais l'exécution dont on a ci-devant parlé, doit, dit-on, se faire le 4. Novembre prochain, à moins que S. A. S. E. ne prenne le parti de se soumettre aux mandemens de l'Empereur. C'est le Duc de *Wurtemberg* & l'Evêque de *Constance* qui sont chargés de cette Commission.

VIII. *Prusse. Berlin*. Les Troupes qui devoient
le

se rendre dans le Duché de *Cleves*, sont actuellement en marche ; & sept Regimens qui ont leurs quartiers dans le *Brandebourg* & à *Halberstat*, se tiennent prêts à marcher au premier avertissement. Les Officiers Majors ont ordre de ne point quitter leurs Postes, & il est enjoint aux autres Officiers de se rendre incessamment à leurs Regimens, avec défense à eux de s'en absenter. Le 8. Septembre le Prince d'Anhalt-Deffau revint de *Dresde*, & alla d'abord à *Wusterhausen*, faire rapport au Roi du succès de sa Commission. Mr. Zumbroich, Conseiller du Conseil Privé, est nommé pour aller remplir à *Ratisbonne* la place d'Envoyé de Sa Majesté, vacante par la mort de Monsieur *Dreschkow*. Monsieur Bot, fameux Ingénieur, qui a eu la direction des Fortifications de *Wezel*, passe au service du Roi de *Pologne* avec la permission de S. M. Prussienne. Le 25. le Roi vint ici de *Wusterhausen* avec le Prince de *Bevern*, Lieutenant General au service de l'Empereur : S. M. dina chez le Comte de *Seckendorff*, & partit ensuite pour le *Grand Macheraw*, où elle a fait quelque séjour avec la Reine, le Prince Royal, & les trois Princesses ses filles. Au commencement d'Octobre le Roi alla à *Dahme* prendre le divertissement de la chasse, avec le Prince de *Saxe-Weytenfelds*, Lieutenant General des Troupes de l'Electorat de *Saxe* ; & le Prince *George de Hesse-Cassel*, qui arriva ici dernièrement venant d'*Hannover*, & allant à la Cour du Roi de *Suede* son frere. Le Prince d'Anhalt-Deffau fait de Grands préparatifs à *Oranjeboom*, pour la reception des Rois de *Pologne* & de *Prusse*, qui doivent, dit on, s'y aboucher, avant le départ de S. M. Polonoise pour *Warsovie*.

IX. *Francfort*. La Foire de Septembre s'est tenue

nuë en cette Ville à l'ordinaire, & plusieurs Princes & Seigneurs du voisinage sont venus la voir. Le Baron de Schleynitz, qui va au Congrès de *Soissons*, en qualité de Plénipotentiaire du Duc de *Brunswick Wolfembutel*, est passé par cette Ville allant à *Paris*; & on continuë de lever ici des Troupes pour le service du Roi de *Prusse*. On apprend que le Brigadier Sutton, Envoyé Extraordinaire du Roi de la *Grande-Bretagne*, a achevé la revüë des Troupes *Hessiennes*; & que ce General, avec les Princes Guillaume & George de *Hesse-Cassel*, sont ensuite allés à *Hannover*. Que l'Electeur de *Cologne* se tient encore à *Ahaus*, sans que l'on sçache si *S. A. S. E.* ira de-là à *Munster*, ou si elle reviendra à *Bonn*.

X. *Osnabruck*. Il s'est formé ici plusieurs factions en faveur de divers Princes, prétendans à cet Evêché; mais on croit que celle de l'Electeur de *Cologne* l'emportera, & l'élection est fixée au 4. Novembre prochain. On travaille aux dispositions nécessaires pour transporter le Corps du défunt Duc d'*York* à *Hannover*, où il doit être inhumé dans le Tombeau de ses Ancêtres; & les mêmes ceremonies s'observeront que lorsque celui du feu Roi de la *Grande-Bretagne* son frere y fut transporté.

XI. *Saxe. Dresde*. Le Roi de *Pologne* a donné l'Ordre de l'Aigle noir au Comte de *Wackerbaert*, que *S. M.* a déclaré en même-tems General en Chef de ses Troupes. Le Prince de *Saxe-Weysefelds*, a été fait General de l'Infanterie, & Mr. *Bauditz*, de la Cavalerie. Le 19. le Colonel *Kruger* s'étant rendu avec 50. Dragons à *Lisleben* dans le Comté de *Mandsfelds*, y arrêta par ordre de *S. M.* Mr. *Bosc*, Ministre d'Etat, qui fut conduit au Château de *Pleysembourg* à *Leypsch*, où il est gardé à vüë: Ce Ministre, qui est très-sça-

vant, & fort attaché à la Religion Protestante, a été ci-devant premier Plénipotentiaire de S. M. au Congrès de *Ryswich*, & en consideration de son merite & de ses services, le Roi lui avoit donné il y a quelques années le Gouvernement du Comté de *Mansfelds*. On ne publie pas le sujet de la détention, & on croit qu'il sera transferé à *Konigstein*. Le Roi se retablit de sa derniere indisposition, & on recommence à parler du voyage de *Pologne* pour le mois de Decembre prochain, S. M. devant y tenir un Conseil de Senateurs avant l'ouverture de la Diette generale. Il est arrivé à *Dresde* plusieurs Seigneurs Polonois, pour solliciter les Charges vacantes en *Pologne*.

A R T I C L E VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en POLOGNE, & dans le NORD, depuis le mois dernier.

L *Pologne Varsovie*. L'ouverture de la Diette generale des Etats de *Pologne* & de *Lithuanie*, qui devoit se tenir pendant le mois de Septembre, est remise au mois de Decembre; le Roi ayant fait sçavoir aux grands Officiers de la Couronne que Sa Maj. ne pouvoit se rendre à *Varsovie* si-tôt qu'Elle auroit souhairé, à cause d'une indisposition qui lui est survenuë; & le Primat, le Marechal de la Couronne, le Comte Potocki, le Grand Veneur &c. étans arrivés en cette Ville, il s'y est tenu un Conseil de Senateurs, sur ce qui se passe dans les Diettes assemblées dans les differens Palatinats du Royaume, dont la plupart se sont rompuës par les grands débats qu'il y a eu; mais
les

les autres ont eu le succès qu'on s'en étoit promis. Le 28. Septembre on commença des prières publiques, pour demander à Dieu l'entier rétablissement de la santé de S. M. Les Senateurs continuent leurs conférences, & les Officiers de la Maison du Roi qui sont ici, ont reçu ordre de *Dresde*, d'y rester. Il se forme un nouvel orage sur la Ville de *Thorn*, dont les Evangeliques paroissent fort allarmés.

II. *Suede. Stockholm.* De tous les Ministres étrangers, il n'y a que le Baron de Diescow, Envoyé du Roi de la *Grande-Bretagne*, comme Electeur d'*Hannover*, qui soit à la suite du Roi, dans le voyage que Sa Maj. a entrepris, pour faire la visite des Forteresses du Royaume, & la revûe de ses Troupes. Le Comte de Gallowin, Ministre de *Russie*, avoit déjà fait embarquer ses Equipages à bord d'une Fregate Russe, pour retourner à *Petersbourg*; mais ayant reçu de nouvelles dépêches de sa Cour, Son Ex. les a fait débarquer, & attendra, dit-on, le retour du Roi. Le 8. l'Aga Turc qui a résidé long-tems ici, partit enfin à bord d'une Fregate qui doit le conduire à *Dantzick*, d'où il continuera son voyage de *Constantinople* par la *Pologne*. La Comtesse de Casteja, Epouse de l'Ambassadeur de *France*, est au contraire arrivée à *Maestrand*, venant de *Rouen* par mer: Cette Dame s'arrêtera deux jours à *Gottembourg* pour s'y reposer, & viendra ensuite ici joindre le Comte son Epoux. La Reine étoit encore le 15. à sa maison de plaisance de *Drotningholm*, & on a reçu avis que le 10. le Roi s'étoit arrêté à *Koglan*, pour y prendre le divertissement de la chasse de l'Ours. Le Baron de Cederncreutz, Ministre de S. M. à la Cour de *Russie*, en est revenu; mais on ne dit pas s'il a été rapellé, ou s'il a seulement permission de venir faire un tour, pour vaquer à ses affaires domestiques,

ques. Mr. Finck est attendu de jour à autre avec le caractère d'Envoyé Extraordinaire du Roi de la *Granda-Bretagne*, & on prétend qu'après son arrivée, on entamera une négociation d'importance. On continuë d'armer sans relâche par mer & par terre. La Reine est revenuë à *Carelsberg*, & le Comte d'Horn, principal Ministre de S. M., est retombé malade. Le 19. les vacances étant finies, tous les Colleges de cette Ville se rassemblerent le 20.

III. *Danemarck. Copenhague.* Le Prince Royal & la Princesse son Epouse arriverent ici en parfaite santé le 10. de *Carelsbad* en *Boheme*, où L. A. R. étoient allés prendre les bains: le Roi, la Reine & la Princesse Charlotte-Amelie, qui s'y étoient rendus de *Friedensbourg*, les reçurent au Château avec toutes les marques de joye & de tendresse imaginables, & les y retinrent à dîner: après quoi L. A. R. reçurent les complimens de toute la Cour. Le 11. L. M. retournerent à *Friedensbourg*, & le 12. on chanta le *Te Deum* dans toutes les Eglises de cette Capitale, pour rendre à Dieu des actions de graces de l'heureux retour de L. A. R., qui le 18. partirent pour leur maison de plaisir de *Hirschholm*. Le Roi a augmenté la pension de Madame la Margrave de *Culmbach*, mere de la Princesse Royale: S. M. a aussi donné un Régiment au Margrave *Frederic-Ernest* son fils aîné, & le Prince *Chrétien* son frere, qui étoit Capitaine dans les Gardes du Corps à pied, a été fait Lieutenant Colonel. S. M. a de nouveau permis à ceux de *Hambourg*, d'aller trafiquer à *Bergues* en *Nortvege*, ce qui est regardé comme le présage d'un prochain accommodement entre S. M. & la Ville de *Hambourg*, & on a publié une Ordonnance qui défend l'entrée des Toiles étrangères dans l'Isle de *Zeland*, dont *Copenhague* est la Capitale: les Marchands de
cette

cette Ville ayant établi des Manufactures suffisantes, pour en fournir à un prix modique les autres Provinces du Royaume. On apprend qu'il est arrivé à *Bergues en Norrvege*, une Fregate commandée par le Capitaine *Mulenfort*, venant de *Groenland* avec cinq Naturels du Pays, & ce Capitaine rapporte que la nouvelle Colonie qu'on a envoyée dans ces quartiers, y a parfaitement bien réüssi. Le 2. Octobre toute la Cour revint de *Friedensbourg* au Château de cette Ville, pour y passer l'Hiver.

IV. *Holfacc. Kiell.* Le Duc d'Holfstein *Gottorp*, qui est revenu ici de *Tritau*, reçut dernièrement une remise de 50. mille roubles, à compte des subsides que le Czar s'est engagé de lui fournir. Le 22. il arriva de *Petersbourg* une Galliotte, ayant à bord un Archevêque & quelques Eclésiastiques Russiens, qui sont venus pour assister au Convoi de la défunte Duchesse, & le 24. il entra encore dans la Rade une Fregate Russe, avec le General *Bibikow*, qui est venu en qualité d'Envoyé Extraordinaire de S. M. Czarienne, pour complimenter de sa part S. A. R. sur la mort de la Duchesse son Epouse. Le 3. Octobre le Corps de la Princesse fut porté processionnellement & avec beaucoup de pompe, du Château à bord d'une de ces Fregates, qui le 5. firent voile pour *Petersbourg*, où il doit être inhumé dans le Tombeau Impérial.

V. *Hambourg.* On est informé que la Régence de *Konigsberg* a reçu ordre du Roi de *Prusse*, de renforcer les postes sur la frontiere de *Pologne*, & d'y envoyer autant de Cavalerie qu'il sera possible; & que les Russes dressent de grands magasins à *Riga* & à *Libow*. Depuis le 1. Octobre on a sonné les Cloches dans toutes les Eglises de cette Ville pendant quatre heures par jour, pour la mort de la défunte Duchesse de *Holfstein-Gottorp*, comme cela s'est

s'est toujours pratiqué pour les Princes & Princesses de cette illustre Maison.

VI. *Moscow*. On repare en diligence le Château de *Kremelin*, ce qui fait croire que la Cour fera encore quelque séjour en cette Ville. On a achevé l'examen des accusations ci-devant intentées contre la Czarine, ayeule de S. M., & ce jeune Monarque l'étant allé dernièrement trouver dans le Couvent où elle s'est retirée, lui déclara, qu'elle avoit été trouvée innocente de tout ce qui lui avoit été imputé, & que S. M. alloit faire punir severement ses calomnieux ; la priant de sortir du Couvent, & de venir vivre à la Cour dans le rang convenable à sa dignité : A quoi cette Princesse repondit, dit on, à S. M., qu'elle la remercioit de toutes ses bontés ; qu'elle avoit résolu de passer le reste de ses jours en retraite, & qu'elle la supplioit de pardonner à ses accusateurs, qui avoient été forcés de servir de faux témoins contr'elle. Le Comte de *Wrauslaw*, Ambassadeur de l'Empereur, a été fort incommodé de la goutte : le Duc de *Liria*, Ambassadeur d'*Espagne*, fait ici une grande figure ; & Mr. Le Foit, Envoyé Extraordinaire du Roi de *Pologne*, presenta dernièrement à la Princesse Elizabeth, de la part de S. M. Polonoise, six caisses remplies de Porcelaine de *Dresde*, de la dernière beauté, qui avoient été faites exprés aux armes de la défunte Impératrice, pour qui elles étoient destinées. On a envoyé ordre aux Troupes qui vont renforcer l'Armée en *Perse*, de presser leur marche : sur les avis qu'on a reçu que le Sultan *Esteff*, après avoir pris les mesures convenables pour se mettre à couvert de la diversion dont le menace le jeune *Sophi Thomas*, faisoit défiler ses Troupes du côté de la *Georgie*, & paroissoit en vouloir à la Forteresse d'*Andreoff*. On parle d'envoyer une Ambassade solennelle à la Cour de *Madrid*.

VII. Le Czar & la Grande Princesse Nathalie sa sœur, ont été tous les deux ataqués de la petite verolle, mais si favorablement, qu'ils en sont actuellement guéris, & S. M. depuis son rétablissement, est allé prendre l'air à la campagne. Tous ceux qui avoient été envoyés en exil, à l'occasion de l'affaire du défunt Czarowitz, pere de l'Empereur regnant, sont revenus, & ont été rétablis dans la possession de leurs Biens. Le General Dolgorucki, qui commandoit les Troupes de S. M. sur les frontieres de *Perse*, est rapellé, & Mr. Tolstoi, Conseiller du Conseil Privé, a été arrêté sur une de ses Terres, & conduit prisonnier à *Moscow*. Le 7. on celebra avec beaucoup de pompe, le jour de la fête de la Princesse Nathalie, sœur de S. M. Le matin à 9. heures tous les Seigneurs de la Cour, & le General des Cosaques alierent en habits de fête au Palais, où ils complimentèrent S. M. & la Grande Princesse : le Czar accompagné de toute la Cour, se rendit ensuite dans la Chapelle du Palais, où il assista au Service divin, pendant que dans toutes les autres Eglises on chanta le *Te Deum*, au bruit d'une décharge generale du Canon. A midi la Famille Imperiale dina dans l'Appartement de Sa Majesté, & la Czarine son ayeule y fut invitée. Le soir la Grande Princesse reçut les complimens de toutes les Dames, & ensuite des Ministres étrangers : après quoi on se mit à table : le Czar étoit assis entre les deux Princeses Imperiales : à droite étoient les Seigneurs & Dames de la Cour, & les Ministres étrangers avec leurs Epouses, à gauche. A dix heures on tira un très-beau feu d'artifice ; les Jardins étoient éclairés par une magnifique illumination, & cette fête fut terminée par un Bal qui dura jusqu'au matin. Le 11. on celebra le jour anniversaire de la Paix conclüe à *Neustat* avec
la

la Couronne de *Suede*, & la fête de *St. Alexandre Nefki*; le Czar revêtu du Collier de l'Ordre, & accompagné des Chevaliers dudit Ordre, assista au Service divin dans la Chapelle du Palais; & tous les Chevaliers eurent ensuite l'honneur de dîner à la table de S. M. dans la grande Salle, où le festin fut des plus splendide.

VIII. *Petersbourg*. Les Fregates & Galeres, après avoir croisé pendant quelque tems dans le Goife de *Finlande*; sont rentrées dans la Rade de *Cronstaz*; & suivant les apatences il n'y aura cette année aucun combat naval pour divertir l'Empereur & exercer les Matelots; cependant les Vaisseaux de Guerre qui sont à *Revel*, & dans divers autres Ports, se tiennent toujours prêts à mettre à la voile au premier ordre. Il s'est fait ici pendant quelques jours des vents orageux, venans du *Sud-Oüest*, & la nuit du 30. Août, ils furent suivis d'un ouragan des plus furieux; les marchandises des magazins situés sur le bord de la *Neva*, ont été un peu gâtées par l'impétuosité de l'eau, mais les nouvelles Dignes construites le long de cette Riviere, sont demeurées en leur entier, & n'ont été nullement endommagées. On charge deux Fregates nouvellement construites, à bord desquelles on transporte beaucoup de Canons & de munitions de Guerre; qui doivent faire voile pour l'*Espagne* au commencement d'Octobre: les autres Fregates que l'on construit pour le service de cette Couronne, ne pourront être prêtes que pour le Printems prochain. Le 6. Septembre on lança à l'eau 5. grandes Gale- res qui étoient sur les chantiers. Le Conseil de Commerce a reçu ordre de regler le droit de Change, & de rectifier aussi quelques articles du Reglement fait en l'année 1724., par raport à la Navigation & aux droits de Douiane; & on assure
que

des Princes &c. Novemb. 1728. 384

que S. M. a fait renouveler l'Edit par lequel il est très-expressément défendu à tous ses Sujets, & même aux étrangers, de sortir de ses Etats sans passeport. On apprend de la Frontiere que le Knees Menzikoff est toujours gardé à vûë dans une Forteresse aux environs de *Tobolski* en *Siberie*, n'étant permis de le voir qu'à trois de ses Domestiques, & à son Medecin.

A R T I C L E V I I .

Contenant ce qui s'est passé de considerable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.

I. **L**ondres. La chasse fait la meilleure partie des divertissemens de la Cour à *Hamptoncourt*. Le 6. Septembre l'Envoyé de *Tripoly*, fit presenter au Duc de Newcastle, Secretaire d'Etat, un Memoire en Langue Arabe, contenant le sujet de sa venuë : S. Ex. le communiqua d'abord au Roi ; & on confirme que les ordres de ce Ministre sont, de complimenter L. M. de la part du Bey & du Divan de *Tripoly*, sur leur avenement à la Couronne, & de renouveler l'ancien Traité de Paix entre la *Grande Bretagne* & cette Régence. Le 9. le Comte de Kinski, Ambassadeur Extraordinaire de l'Empereur, qui arriva le 5. à *Londres* avec Madame son Epouse, délivra aussi ses Lettres de créance à Mr. Thomas Townshend, l'un des Sous-Secretaires d'Etat ; le Vicomte de ce nom, Secretaire d'Etat, étant pour lors à la campagne. Le Sr. Joseph Commo, ci-devant Agent du Duc de *Parme* & qui s'étoit retiré à *Bruxelles*, a obtenu la permission de

revenir ici, mais sans aucun caractère; & on a envoyé au Comte de Chesterfield & au Lord Walgrave, Ambassadeurs de S. M. à la Cour Impériale & à *La Haye*, les portraits du Roi & de la Reine, peints en dernier lieu par le Sr. Gervais, pour être placés dans leurs Chambres de parade. Le 10. la Princesse Amelie partit pour retourner à *Bath*, accompagnée de la Comtesse de Suffex, de ses Medecins, & de ses Domestiques. Il regne, à ce que l'on écrit, dans le Comté de *Warwich* une maladie épidémique qui emporte beaucoup de monde.

II. Une Lettre insérée dans le Journal de *Mist* du 24. Août, & quelques reflexions injurieuses au Gouvernement, qui se sont trouvées postérieurement dans le *Craftsman*, ont soulevé la Cour & la Ville contre la témérité des Auteurs de ces libelles, dont on fait des recherches très-exactes. 21. personnes arrêtées à ce sujet, furent dernièrement conduites sous bonne escorte à *Hamptoncourt*, pour y être examinées, & ensuite renvoyées à *Londres*, sous la garde de divers Messagers d'Etat. Cette affaire fait grand bruit, & on vient de défendre à tous les Clercs des Bureaux des Secretaires d'Etat, & à ceux de la Poste, sous peine d'être privés de leurs Emplois, d'en envoyer à leurs Correspondans. Le Grand Juré du Comté de *Middlesex* a mis au jour un Ecrit, par lequel il condamne ces libelles comme faux, scandaleux & séditieux, priant très-humblement la Cour de faire continuer la recherche des Auteurs & distributeurs, pour leur faire subir une punition exemplaire; mais nonobstant ces précautions il s'en est, dit-on, vendu & distribué plus de 60. mille exemplaires en peu de jours. Le 8. le Marquis Riccardi, Envoyé extraordinaire du Grand Duc de *Toscane*, prit son Audience de congé du Roi, de la Reine, & de la Famille Royale. Le 11. L. M. chassèrent le Daim dans la

plaine de *Sundbury* ; & allerent le 13. dîner à *Clermont* , maison de plaifance du Duc de *Newcastle* dans le Comté de *Surrey*. Le 15. on celebra à *Londres* à la maniere accoutumée, par des prieres publiques, & par des actions de graces, l'anniverfaire du grand embrasement qu'il y eut en cette Ville en 1666. On manda du Comté d'*Hereford*, que le 5. sur les 10. heures du soir, plusieurs personnes qui se retiroient de la campagne, aperçurent une grande lumiere au Ciel, semblable à une Comete, ou à une étoile brillante ; qu'il parroit de sa queue des étincelles de feu, qui se separans, avec un éclat semblable à celui du Soleil, furent suivis d'un grand coup de tonnerre ; & que le Ciel qui étoit fort serain, fut couvert à l'instant.

III. Le 16. le Comte de *Kinski*, Ambassadeur extraordinaire de l'Empereur, eut à *Hamptoncourt* sa premiere Audience particuliere de L. M. & de la Famille Royale, étant introduit auprès du Roi par le Duc de *Grafton* son Grand Chambellan, auprès de la Reine par le Comte de *Grantham*, aussi son Grand Chambellan, & auprès du Duc de *Cumberland* & les trois Princeffes, par le Chevalier *Clement Cotterell*, Maître de Ceremonies ; S. Ex., après un très-beau Discours qu'elle prononça en Allemand, délivra au Roi ses Lettres de créance ; & la reponse qu'on lui fit, fut en Langue Angloise, & conçue dans les termes les plus obligeans : Après ces Audiences, S. Ex. fut reconduite en Ville par le Chevalier *Cotterel*, Maître des Ceremonies, dans un des Carosses de S. M. attelé de six Chevaux. Ce Seigneur a fait louer une très-belle Maison dans le Carré de *Hannover*, & non pas celle de *Leycester*, comme nous le dimes le mois dernier, & sa suite est composée d'environ

ron 200. personnes. Le 18. L. M., & toute la Famille Royale, partirent de *Hamptoncourt*, pour aller passer quelque tems à *Windfor*; & dès le 16. un détachement de 300. hommes des Gardes à pieds, y avoit été envoyé pour monter la Garde. La statue du Roi Regnant *George II.*, à laquelle on travailloit chez le Sr. Pitts, fameux Statuaire, sous la direction d'un Gentilhomme François, est achevée, & doit être placée à *Plymouth*: Elle est de huit pieds de hauteur, & habillée à la Romaine. Le Vice-Amiral Cavendish est encore à *Portsmouth* avec son Escadre de cinq Vaisseaux de Guerre, attendant les derniers ordres de la Cour pour faire voile vers le *Détroit*: Il est, dit-on, chargé d'un plein pouvoir pour renouveler la Paix avec le Roi de *Maroc*; mais les nouveaux troubles survenus en ce Pays, paroissent retarder son départ. Tout ce que nous en avons dit à l'Article de *Barbarie* de ce Journal, se confirme: on ajoute même que les *Noirs* ont pris d'assaut la Ville de *Mequinez*, où 300. Esclaves Chrétiens, 500. Juifs, & 2000. Maures ont été passés au fil de l'épée; que Muley-Hamet a été remis sur le Trône, & que Muley-Abdemalech son frere s'étant retiré du côté de *Fez*, étoit poursuivi de près; que le Bacha Hamet, ci devant Gouverneur de *Tetuan*, chef de l'Armée du Roi fugitif, l'avoit abandonné, & s'étoit retiré à *Tanger*, pour mettre sa vie en sûreté. On a envoyé de l'argent à *Chartham*, pour payer l'Equipage du Vaisseau de Guerre *Le superbe*; & on va donner deux mois de gage d'avance aux Matelots qui sont entrés volontairement au service du Roi, suivant l'Acte du Parlement. Les Directeurs de la Compagnie du *Sud* tiennent prêts les agrets, & autres choses nécessaires qu'ils doivent envoyer à la *Jamaïque*, & de la

à *Vera-Cruz*, pour ramener le Vaisseau le *Prince-Frederic*, lots qu'il sera relâché par les Espagnols.

IV. Il s'est tenu diverses conferences entre les particuliers qui ont souffert des pertes en *France*, par le *Visa* & la liquidation des Billets de Banque. On est convenu d'en porter des plaintes au Ministere, afin que, selon les Loix & les Traités entre la *Grande Bretagne* & la Couronne de *France*, S. M. T. C. soit sollicitée à leur rendre justice; & on travaille à dresser un Placet avec un état des griefs & prétentions de ces particuliers, pour être présenté au Roi, dans l'esperance que S. M. apuyera cette affaire de ses bons offices. Pendant le séjour que L. M. feront à *Windsor*, Elles mangeront en public, les Jendis, & les Dimanches de chaque semaine, pour que le peuple ait la satisfaction de les voir; & comme la Cour y est fort nombreuse, le Roi a ordonné qu'on y placât cent lits d'augmentation, pour loger plus commodément les Officiers de sa Maison. Le 23. l'Ambassadeur de *Tripoli* eut sa premiere audience publique du Roi, de la Reine, du Duc de Cumberland, & des trois Princesses, auxquelles il fit son compliment en langue Arabe: S. M. lui fit ensuite diverses questions sur le Gouvernement & les Coutumes de *Tripoli*, & la conversation dura environ une heure: ce fut Mr. Didiché, natif de *Damas*, qui seivir d'interprète, S. M. l'ayant nommé pour renouveler les anciens Traités avec la Regence de *Tripoli*. Après ces Audiences l'Ambassadeur fut conduit dans l'Apartment du *Tapis Vert*, où il fut traité splendidement à dîner avec toute sa suite aux dépens du Roi; & la table fut servie de cent plats apprétés par les Cuisiniers de S. Ex. Ce Ministre qui se nomme *Cassum Hojah*, a déjà été employé à cinq Ambassades, sçavoir trois à *Constantinople*,

& deux à la Cour de *France*, & fit paroître beaucoup de politesse dans l'entretien qu'il eut avec S. M. On lui accorde le même traitement dont les Ambassadeurs de *Maroc* ont jouï ci-devant, sçavoir, le logement, & 200. livres Sterlings pour sa Table. On sollicite le pardon du Comte de Marr, qui a été un des Chefs de la dernière rébellion en *Ecosse*, & on se flatte que ce Seigneur l'obtiendra. Le Lord Linn, fils aîné du Vicomte de Townshend, a été fait Tresorier de l'Epargne du Roi, à la place du Comte de Lincoln qui vient de mourir; & S. M. a accordé une Patente au Sr. Henri Brown, pour jolir seul pendant quatorze ans, de sa nouvelle invention des Canons de fer & de bronze, plus courts & plus légers que les ordinaires, & qui avec moins de poudre font le même effet. Le 26. le Vice-Amiral Cavendish fit voile de *Portsmouth* avec son Escadre, ayant à bord le Consul Ruffel, qui est chargé des presens pour le Roi de *Maroc*; mais les vents contraires l'ayant repoussé, il est revenu à *Spithead*. Le Marquis Riccardi, Envoyé de *Toscane*, est parti pour retourner à sa Cour, d'où Mr. Coleman, Résident de S. M., est de retour.

V. Le Roi a fait sommer les Chevaliers de la *Jarretiere*, de se rendre à *Wind/or* le 10. du mois d'Octobre, pour y faire l'offrande ordinaire dans la Chapelle de *St. George*, suivant les Statuts, & on fait de magnifiques préparatifs pour cette cérémonie. Les Chevaliers invités sont, le Duc de Devonshire, Président du Conseil Privé; le Duc de Dorset, Grand Maître de la Maison du Roi; le Duc de Grafton, Grand Chambellan; le Duc de Bolton; le Duc de Montague, le Duc de Newcastle, Secrétaire d'Etat; le Lord Berkley; le Vicomte de Townshend, Secrétaire d'Etat, & le Chevalier Robert
Wal-

des Princes &c. Novemb. 1728. 389

Walpole. L. M. se plaisent beaucoup à *Windsor*, & on va y faire divers embellissemens, sur tout aux Terrasses, aux Jardins & aux promenades. Les presens que S. M. envoie au Roi de *Maroc*, consistent en 5. balles de Drap fin, une caisse de Thé, 2. bariques de Sucre, une caisse de Brocards de soye, & de Tabis d'or & d'argent, une grande boîte de curiosités, une boîte remplie de Montres d'or, un Horloge musical, une caisse de belles Porcelaines, une autre caisse de Toiles de *Hollande* & de *Cambrai*, une autre de Damas, 2. caisses remplies d'armes à feu, une autre de Thermomètres, 2. Arquebuses à vent, & une Berline des plus magnifique. Le 29. le Vice-Amiral Cavendish partit de *Spithead* avec son Escadre pour les Côtes de *Barbarie*. Le 1. Octobre Mr. Grimaldi, Envoyé extraordinaire de *Genes*, arriva ici pour complimenter de la part de la Republique, le Roi & la Reine, sur leur avènement à la Couronne; & la Princesse Amelie est attendue le 10. ou le 12. de *Bath*, dont les bains lui sont fort salutaires.

VI. *Hollande*. Le 15. Septembre les Etats d'*Hollande* & de *Westfrise* firent l'ouverture de leur Assemblée ordinaire. Le Roi de la *Grande-Bretagne* a notifié à L. H. P. la mort du Duc d'*Yorck*, Evêque d'*Osnabruck* son oncle: Le Roi de *Sardaigne* leur a aussi donné avis de celle de la Reine son Epouse, & L. H. P. vont faire là-dessus des complimens de condoléance par écrit à L. M. Le Comte de *Golofkin*, Ministre Plénipotentiaire de *Russie*, ayant délivré dernièrement à L. H. P. ses Lettres de rappel, leur presenta en même tems le Memoire suivant.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS,

LE soussigné, Ministre Plénipotentiaire de Sa Majesté Imperiale de toutes les Russies, a l'honneur de

de presenter à Vos Hautes Puissances, la Lettre de l'Empereur son Maître, par laquelle Sa Majesté a trouvé bon de le rapeller.

Sa Majesté Imperiale a très-expressément chargé le soussigné, d'asseurer vos Hautes Puissances, de son amitié sincere & du desir extrême qu'Elle a, de pouvoir leur en donner de nouvelles preuves, & s'il lui est possible, plus éclatantes encore que par le passé.

Pour confirmer ces assurances & pour cultiver cette heureuse harmonie qui a toujours regné entre l'Empire Ruslien & la Republique, Sa Majesté Imperiale, nommera au plutôt un autre Ministre pour venir résider auprès de Vos Hautes Puissances.

Le soussigné avoüe fort franchement, que c'est avec beaucoup de regret qu'il prend aujourd'hui congé de vos Hautes Puissances; mais ce qui modere ce regret, c'est la satisfaction qu'il a de laisser cette florissante Republique dans une situation qui ne peut que lui promettre des suites avantageuses, tant par rapport à la sagesse & à la douceur de son Gouvernement, qu'au bonheur & la prosperité de ses Sujets.

Le soussigné ne manquera pas aussi de faire rapport à Sa Majesté Imperiale, des loüables dispositions qu'il a toujours trouvées dans vos Hautes Puissances, pour maintenir cette bonne intelligence si utile à l'Empire Ruslien & à cet Etat; & il s'estimera fort keureux, s'il peut y contribuer à son retour à la Cour Imperiale.

C'est la moindre marque de reconnoissance qu'il peut témoigner de toutes les bontez qu'il a reçues de vos Hautes Puissances, pendant tout le cours de son Ministère auprès de vos Hautes Puissances. Ce bonheur le flate agreablement, dans la pensée que sa personne n'a point été desagreable à vos Hautes Puissances. A la Haye le 17. Septembre 1728

Le 19. le Comte de Sintzendorff, Envoyé extraordinaire de l'Empereur, arriva ici de *Bruxelles*, où il s'étoit arrêté quelques jours: ce Seigneur vient relever le Comte de Kônigseck Etps, qui passe à l'Ambassade d'*Espagne*; & le 21. le Comte de Golofkin partit pour retourner en *Russie*, après avoir reçu les Lettres de créance, & le présent ordinaire d'une Médaille d'or de la valeur de 1300. florins: le Sr. Heyselman son Secrétaire reste ici pour menager les affaires de la Cour, jusqu'à l'arrivée d'un autre Ministre. Le 25. les Etats d'*Hollande* & de *Westfrise* se separerent jusqu'à une nouvelle convocation, qui sera, dit-on, pour le 13. Octobre.

II. *Pays-Bas. Bruxelles.* Les Etats du Comté de *Flandres* ont accordé à l'Empereur douze cens mille florins pour le Subside de cette année. Le 26. Mr. Ernest Pesters, Résident de L. H. P. les Etats Generaux, mourut d'hydropisie en cette Ville, dans la soixante-quatrième année de son âge, & ce Ministre est extrêmement regretté à cause de son mérite & de sa capacité, dont il a donné des preuves dans routes les négociations importantes auxquelles il a été employé depuis plusieurs années. Le 30. on celebra par une fête magnifique l'anniversaire de la naissance de l'Empereur, qui entra dans sa quarante-quatrième année: la Serenissime Archiduchesse assista en grande ceremonie dans l'Eglise Collégiale au Service divin & au *Te Deum*, qui y fut chanté par une excellente Musique, au bruit d'une triple décharge de l'Artillerie des Ramparts: S. A. S. dina ce jour-là en public, & le Comte Viscomi, Grand Maître de sa Maison, & son principal Ministre, traita splendidement les principaux Seigneurs de la Cour, & les Ministres étrangers. Le Baron de *Wostenraedt*, Chambellan de S. M. Imp., & ci-devant
Grand

Grand Echanfon de la Seren. Archiducheffe, eft revenu de *Versailles*, où il avoit été envoyé, pour complimenter au nom de Son A. Ser. la Reine de *France*, fur fon heureux accouchement, & a pris poffeffion de la Charge de Grand Maître des Cuiſines, dont il a été nouvellement gratifié. Le 4. Octobre il fe tint à la Cour un Conſeil de Cabinet, auquel préſida la Sereniſſime Archiducheffe. On apprend d'*Oſtende* que le *Charles VI.*, le dernier des Vaiſſeaux qu'on attendoit de la *Chine*, y arriva heureuſement le 13. Septembre, revenant de *Bengale* très-richement chargé, ce qui a fait conſidérablement hauſſer les Actions : Cependant les Directeurs ne promettent dans quelques jours qu'un dividend de dix par cent, contre l'eſperance des Actionnaires, qui s'attendoient qu'on leur en feroit au moins un de 50. par cent.

ARTICLE VIII.

Contenant les Naiſſances, Mariages & Morts.

I. **N**aiſſances. Le 28. Août la Ducheffe Cefarini *Justiniani* accoucha à *Rome* d'un fils.

La Marquiſe de *Villena* eſt accouchée à *Madrid* d'une fille.

La Comteſſe de *Château Regnaut* accoucha le 15. Septembre à *Paris* d'une fille.

Le 23. la Marquiſe de *Beuvron*, bellefille de la Marechale d'*Harcourt*, accoucha à *Paris* de deux fils jumeaux.

II. *Mariages*. Le Lord *Cavendiſch*, fils du Duc de *Devonſhire*, épouſe à *Londres* la fille du Duc de *Kent*.

Le 15. Septembre Mr. François *Freſcobaldi* épouſa à *Florence*, en preſence de toute la Cour, Mademoiſelle *Guicciardini*, fille d'Honneur de S. A. Ser. l'Electrice doüairiere Palatine.

III. *Morts*. Le 4. Septembre mourut Mr. *Wilſen*, Envoyé du Duc de *Saxe-Weymar* à la Diette de *Ratisbonne*. Le

Le Marquis de Feuquieres, Colonel du Regiment d'Infanterie de *Bourgogne*, au service de S. M. T. C., est mort subitement sur une de ses Terres, âgé de 33. ans.

Le Chevalier Pierre d'Elme, ancien Lord-Maire de la Ville de *Londres*, y est mort d'une attaque d'apoplexie.

Le Pere Pierre François-Gabriel de Balbastro, General de l'Ordre de la *Mercy*, est mort à *Madrid* dans sa quarante-neuvième année: C'étoit un Religieux recommandable par sa profonde érudition, par son rare mérite, & son amour pour les belles lettres.

L'Épouse de l'Évêque de *Landaff* est morte à *Londres*, & celle de l'Évêque de *Chichester*, dans la Ville de ce nom.

Le 14. mourut à sa maison de campagne, dans le Comté de *Surrey*, le Comte de Lincoln, Chevalier de l'Ordre de la Jarretiere, Tresorier de l'Épargne du Roi de la *Grande-Bretagne*, Lord-Lieutenant & Garde des Registres du Comté de *Cambridge*: ce Seigneur laisse deux fils, dont l'aîné hérite de ses biens & titres, & trois filles.

Le Vicomte de Middleton, ci-devant Chancelier d'*Irlande*, est mort à sa maison de campagne dans le Comté de *Corck*.

Mr. Pierre Paradanus, Abbé de la fameuse Abbaye de *Wlierbeeck* en *Brabant*, est mort âgé de 73. ans à *Gemblours*, où il avoit été relegué.

Le 19. mourut à *Paris* la Marquise de Montgomeri.

Le 22. mourut dans la même Ville Mr. Jean Choüart, Docteur de *Sorbonne*, & Curé de *St. Germain le Vieux*: Il étoit le Doyen de tous les Curés de la Ville de *Paris*, & âgé de 99. ans.

Le 18. mourut dans sa résidence le Comte re-
gnant

gnant de Hohenloë *Fidelbach*, dans la soixantième année de son âge, & comme il ne laisse point d'enfans en ligne masculine, ses titres & Etats sont dévolus au Comte de Hohenloë *Bartenstein*, Juge de la Chambre Imperiale de *Wetzelar*, & au Comte de Hohenloë *Schillinsfurst*.

Le Palatin de *Mazurie*, qui étoit aussi Sous-General de l'Armée de la Couronne, est mort en *Pologne*.

Le Comte de Lilliers General de Bataille, & Gouverneur du Château de *Segovie*, est mort dans la Ville de ce nom.

Le Lord Harley, Comte du Royaume d'*Irlande*, est mort à *Epsom*.

Le 23. Mr. Chrétien Thomas, Conseiller Privé du Roi de *Prusse*, Docteur en l'Université de *Hall*, & premier Professeur en Droit, mourut à *Hall* dans sa 74. année.

Le 25. mourut dans sa Résidence, Madame la Margrave de *Brandebourg-Anspach*, belle-cœur de la Reine de la *Grande-Bretagne*.

Dame Therese de Rohan, sœur du Prince de Guimené, est morte dans un Couvent aux environs de *Paris*.

Le Baron de Goertz, premier Ministre d'Etat de l'Electorat d'*Hannover*, & Président de la Chambre des Finances, mourut le 30. à *Hannover* âgé de 82. ans.

Dom Diego de Gonzales, Marechal de Camp, & Gouverneur de *Badajox* en *Espagne*, est mort dans son Gouvernement.

Le Comte de Trufches, l'un des Capitulaires de l'Eglise de *Cologne*, y mourut le 5. Octobre.

Mr. Chartier, Fiscal du Conseil de *Brabant*, est mort à *Bruxelles*, âgé de 64. ans.

Le 26. mourut dans la même Ville Mr. Ernest Pesters, Résident de L. H. P. les Etats Generaux.

A D D I T I O N.

LA Theologie des Peres, Scholaſtique , & Poſitive , compoſée par le R. P. Antoine Boucar, ancien Profefſeur en Theologie de l'Ordre de St. François de Paule , ſe vend à Paris chez Cavelier , Ruë St. Jacques au Lys d'or. Il y a cinq volumes in folio , & vingt in octavo.

Cette belle Theologie eſt complete , ſoit par raport à ſes parties , contenant toutes les differentes eſpeces de Theologie qui ſe trouvent dans des ouvrages ſeparés , ſoit par raport à la multitude des queſtions ; les anciennes n'y ſont point oubliés , & les modernes y ſont expliquées avec beaucoup de netteté & d'orthodoxie , par raport à la methode. Chaque Diſſertation y eſt prouvée par toutes ſortes d'argumens , & après y avoir expoſé toutes les difficultés avec les reponſes , le Lecteur trouve à la fin de chaque Article un petit Appendix qui lui remet en un moment devant les yeux toute la queſtion ; & parce qu'on fait gloire de ſuivre ſaint Auguſtin ſur les matieres de la Grace , de crainte qu'on ne s'égaré avec les Proteſtans qui en font mauvais uſage , on a mis à la fin du traité de la Science de Dieu une Synopſe des ouvrages Polymiques de ce ſaint Docteur , avec des obſervations critiques pour bien ſoutenir ce Dogme de la neceſſité de la Grace , & de la liberté par l'autorité de ce Pere. Attentif aux beſoins des Licentiés en Theologie qui ſont obligés d'aſſiſter aux Theſes , & d'y diſputer , l'on a traité les queſtions de la Science de Dieu & de la Prédeſtination des Saints , *in utramque partem.*

Le premier in folio renferme les petits & les grands Attributs. L'Auteur conſiderant que les Athées nient toutes les Majeures des Argumens

tirés

tirés de la raison, il a pris le parti de bien soutenir le système de Moïse touchant la création, pour confondre les infenlez : il le fait en faisant valoir les Livres de ce grand Legislatteur par leur antiquité & leur sainteté, en refutant les opinions pernicieuses d'Epicure & de Spinoza. Il rapporte fort au long le système ridicule des Philosophes Chinois; il repond à leurs subtiles mais vaines objections. La question des Antropomorphites est traitée avec beaucoup d'étendue, & encore plus celle des Millenaires dans plusieurs articles critiques de Positive. Le R. P. Boucat faisant gloire d'être Thomiste, n'a rien omis pour expliquer & soutenir la Prémotion; faisant voir que la Présience de Dieu est fondée sur ce principe; il repond solidement à toutes les différentes objections qu'on fait contre son opinion. La question des Prédéstinatiens, est des plus celebres. L'on fait voir que leur heresie a commencé par le Monastere d'Adrumet, qu'elle a été soutenue par le Prêtre Lucide, & le Moine Gothescalque, mais l'on justifie sur ce point l'Eglise de Lion. L'immortalité de l'Ame & les peines éternelles des reprouvez, sont démontrées par une infinité de raisons tirées des Peres.

Le deuxieme in folio comprend les traités de la Trinité, du Créateur, des Anges de l'ouvrage de six jours, des Actes humains bons & mauvais, & de la Grace du Médiateur. Toutes les questions qui regardent l'histoire du troisieme & quatrieme siecle, y sont bien établies : l'on fait voir que la faute des Peres de Rimini & de Liberius, ne sont que des méprises, & que l'universalité de l'Eglise, n'a jamais cessé, pas même dans le tems fâcheux de ce dernier Pape. L'on fait en cet endroit l'énumération de tous les Siéges, tant de l'Orient que de l'Occident, qui ont alors conservé la Foi. Les
questions

questions Scholastiques des traités suivans ont leur hauteur & profondeur : Celui de la Grace est des plus recherché : l'on y fait une critique exacte du Livre de Janfenius, les rapports que son système a avec celui des Protestans : Les cinq propositions bien montrées dans son Livre, & refutées dans cinq disputes consécutives, & l'étendue de la Grace suffisante conférée à tous les hommes.

Le troisième in folio semble surpasser tous les autres ; l'on y voit les traités de la Foi, de l'Espérance, de la Charité, de l'Écriture sainte, de l'Église, du Souverain Pontife, des Conciles, des Pères, & de l'Incarnation. Il n'a point paru jusqu'ici de traité de l'Écriture si étendu & si curieux. Il y a une préface à la tête des Livres des Prophètes qui renferme l'Histoire de la vie de ces saints hommes, des Dissertations critiques fort amples sur la Prophétie d'Isaïë, *Ecce Virgo concipiet*, sur les 70. semaines de Daniel, sur le septième Verset du Chapitre cinquième de la première Epître de St. Jean, & sur les Antylogies de la Genealogie de Notre Seigneur. Comme la question de l'Infaillibilité de l'Église sur les faits dogmatiques, est intéressante dans le tems présent, l'Auteur n'a rien omis pour la traiter dans toute son étendue, & répond à toutes les objections. Il y a des observations critiques sur les *Canons*, & une méthode très-utile pour entendre & expliquer les Pères, spécialement sur la réalité du Corps précieux de Jesus-Christ dans la sainte Eucharistie. ,

Le quatrième & cinquième in folio contiennent les Sacremens tant en general qu'en particulier : l'on prouve leur nombre par la tradition & le témoignage de toutes les Eglises Orientales. Il y a des Dissertations spéciales sur la réalité, sur le tems que notre Seigneur a solennisé la Pâque,
sur

sur les conditions nécessaires à la Penitence: On y refuse d'un côté les sentimens outrés des Jansenistes, & de l'autre les excés des Quietistes. La question des Réordinations est bien traitée; l'on fait voir que celles des Schismatiques & Hérétiques d'Angleterre sont nulles. Il y a quantité de Differtations à la fin qui regardent les rîtres & la pratique des Sacremens, avec la résolution des cas sur chaque matiere: on y donne plusieurs Messes anciennes, comme la Mozarabique &c. avec un Appendix des Rituels, manuscrits colligés par feu Mr. de Launois, Docteur de Sorbonne, dont les originaux se gardent dans la Bibliothecque des RR. PP. Minimes de Paris.